



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

## Première Commission

2<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 3 octobre 2016, à 10 heures

New York

*Président* : M. Boukadoum ..... (Algérie)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Déclarations liminaires

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à tous ce matin à cette première séance de fond. Je peux facilement imaginer que les membres de la Commission espèrent tous, ou parient tous, qu'un nouvel élément viendra contredire le pessimisme qui s'est lentement mais sûrement instauré s'agissant des négociations multilatérales sur le désarmement. C'est simple : je vais tout mettre en œuvre pour pouvoir partager quelque chose de positif au début du mois de novembre lorsque s'achèveront nos travaux.

En janvier 1946, l'Assemblée générale a tenu sa première session à Londres. Dans sa première résolution (résolution 1(I)), elle a créé la Commission de l'énergie atomique, qu'elle a chargé de formuler des propositions spécifiques pour le contrôle de l'énergie nucléaire et l'élimination des armes atomiques et de toutes les autres armes de destruction massive. Ce fut un acte réellement historique qui représentait aussi une réaction prompte et concertée de la part d'une toute nouvelle organisation internationale cinq mois à peine après que le monde avait été témoin de l'horreur de la bombe atomique, une arme dont personne n'avait prévu les terribles effets lorsque la Charte des Nations Unies avait été signée.

Nous célébrons cette année le soixante-dixième anniversaire de cette première résolution de l'Assemblée générale. Mais ce premier geste de l'Assemblée générale devrait nous inspirer tous et mettre au défi tous ceux qui sont engagés dans un examen de conscience en ces temps d'immobilisme concernant le désarmement. Cette première résolution représente le meilleur acte de coopération internationale face à un nouveau défi menaçant la paix et la sécurité internationales. Elle incarne la vision même des pères fondateurs des Nations Unies. Mais elle est aussi la première d'une longue liste de résolutions qui attendent encore d'être pleinement mises en œuvre. Soixante-dix ans après, on compte toujours plus de 15 000 armes nucléaires. Plus de la moitié de la population mondiale vit toujours dans des pays qui sont dotés d'armes nucléaires ou qui sont membres d'alliances nucléaires. Ce fait est, malheureusement, un aspect de l'héritage de l'Assemblée générale qui perdure.

Dans le domaine des armes classiques, la vision des pères fondateurs des Nations Unies est aussi tombée dans l'oubli. Combien d'entre nous ici à l'ONU se rappellent que dans l'Article 26 le Conseil de sécurité est chargé d'élaborer des plans en vue d'établir un système de réglementation des armements, avec pour objectif de réduire le détournement des ressources économiques et humaines mondiales vers les armements? Ces premiers efforts de la Commission des armements de type classique et de la Commission du désarmement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



des Nations Unies se sont estompés sous l'ombre de la guerre froide.

Toutefois, d'aucuns pourraient dire que nous avons aussi beaucoup avancé en matière de désarmement. Nous avons parcouru un long chemin vers la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons vu une réduction spectaculaire des arsenaux nucléaires depuis la fin de la guerre froide. Nous avons créé des zones exemptes d'armes nucléaires dans l'Antarctique, en Amérique latine, dans les Caraïbes, dans le Pacifique Sud, en Asie centrale et en Mongolie et il est évident que nous aspirons tous à créer d'autres zones dans le monde, en particulier au Moyen-Orient.

Nous avons interdit les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et énormément avancé vers une interdiction complète des essais nucléaires partout et à tout moment.

Les États non dotés d'armes nucléaires se sont engagés à renoncer à l'arme nucléaire, et ceux qui en sont dotés doivent souscrire à leurs obligations en matière de désarmement nucléaire au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les États parties ont prorogé ce Traité indéfiniment en 1995, convenu de mesures pratiques pour réaliser le désarmement nucléaire en 2000, lorsque mon pays a eu le privilège d'assurer la présidence de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et adopté en 2010 un plan d'action en 64 points en vue de mettre en œuvre les trois piliers du Traité.

Nous avons réalisé des progrès remarquables en vue de leur élimination dans d'autres domaines touchant les armes de destruction massive. Nous avons mis en place une interdiction juridiquement contraignante de catégories entières d'armes chimiques et biologiques. Nous avons fait des progrès considérables dans le domaine des armes classiques. Nous avons créé des instruments d'établissement de rapports pour les dépenses militaires et les transferts d'armes internationaux, à savoir les Rapports des Nations Unies sur les dépenses militaires et le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons interdit et restreint l'utilisation des armes qui infligent des traumatismes excessifs et frappent sans discrimination. Au cours des 15 dernières années, nous avons examiné régulièrement la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. D'autres instruments ont été érigés en nouvelles normes, des instruments tels que la

Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Convention sur les armes à sous-munitions et le Traité sur le commerce des armes.

Il y a toutefois un certain nombre de signes inquiétants dans le paysage actuel du désarmement. L'évolution de la situation dans le domaine des armes nucléaires fait ressortir davantage de revers que de succès, comme en témoigne l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Le désarmement nucléaire semble s'être enlisé. La mise au point et la modernisation d'armes nucléaires continuent sans relâche. La course aux armements nucléaires se poursuit, tout comme les essais nucléaires.

L'utilisation récente d'armes chimiques est également une source de consternation, car elle signale une érosion de la norme mondiale établie par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. La menace du bioterrorisme est de plus en plus préoccupante, les acteurs non étatiques exploitant les failles dans la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui ne dispose toujours pas d'un mécanisme de vérification. Le fait est que l'objectif de l'élimination des armes de destruction massive, énoncé dans la première résolution de l'Assemblée générale, ne s'est toujours pas concrétisé.

Dans le domaine des armes classiques, les dépenses militaires mondiales se situent toujours au niveau le plus élevé de l'histoire. Le commerce illicite des armes légères, principalement par des acteurs non étatiques, reste la menace la plus grave pour de nombreuses sociétés dans les pays développés comme dans les pays en développement et continue de tuer des centaines de milliers de personnes, portant atteinte à l'ordre public et exacerbant les conflits armés à travers le monde.

Dans d'autres domaines, il y a également eu des progrès, des revers et des défis. Nous avons interdit le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace et sur la Lune, mais nous continuons de vivre avec la possibilité d'une véritable *Guerre des étoiles*, car le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les

autres corps célestes, ne contient aucune disposition sur le déploiement d'armes classiques dans l'espace. Dans l'intervalle, l'espace est de plus en plus encombré, ce qui menace son utilisation pacifique et sa durabilité. En outre, nous sommes confrontés à de nouveaux problèmes pressants tels que la cybersécurité, les systèmes d'armes létales autonomes, également connus sous le nom de robots tueurs, ainsi que les liens entre les armes de destruction massive et le terrorisme, pour ne citer que quelques exemples.

Les questions qui doivent être examinées par cette Commission ne manquent pas. Cette année, l'espoir est immense de voir la Première Commission faire des progrès tangibles, comme de nombreuses délégations sont frustrées par l'impasse prolongée dans laquelle se trouvent la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement et sont impatientes de voir un nouvel élan imprimé au désarmement. En particulier, de nombreux États sont résolus à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en approuvant une proposition selon laquelle l'Assemblée générale entamerait en 2017 des négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires. Cela a incité d'autres États à concentrer leurs efforts sur une meilleure mise en œuvre du TNP, y compris la vérification du désarmement nucléaire. Bien que ce fait ait insufflé un nouvel élan au désarmement nucléaire, il a également créé davantage de divisions entre les États dotés de l'arme nucléaire et les États non dotés d'armes nucléaires et mis à rude épreuve le régime international de non-prolifération nucléaire, en particulier le TNP.

Faisant fond sur le succès de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, nous devons redoubler d'efforts pour éliminer ce commerce illicite avant la troisième Conférence d'examen en 2018.

Le succès de la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques (voir A/71/259) fournira à la Commission l'occasion de revenir sur la question de la transparence, en particulier en ce qui concerne le transfert des armes légères et de petit calibre et la baisse de la participation au Registre. Le rapport du Secrétaire général sur les engins explosifs improvisés (A/71/187) permettra également de mettre en exergue cette question pressante et appellera à une

prise de mesures urgentes de la part de la Première Commission.

L'état des mécanismes de désarmement requiert une attention et des mesures correctives d'urgence. La Conférence du désarmement et la Commission du désarmement sont des atouts majeurs pour la communauté internationale. L'impasse dans laquelle elles se trouvent enlisées entrave non seulement les efforts de désarmement au niveau mondial, mais compromet aussi la paix et la sécurité internationales. Sur une note moins négative, une série de réunions ministérielles sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le désarmement nucléaire, qui se sont tenues ces dernières semaines, semblent ouvrir la voie à des débats constructifs prospectifs à la Première Commission. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2310 (2016) à l'appui du TICE pourrait être considérée comme une preuve supplémentaire de son soutien à ce traité historique et constitue une étape indispensable vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans ce contexte, le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a été créé par l'Assemblée générale, devrait fournir l'occasion d'examiner les aspects les plus déterminants du processus de désarmement, en gardant à l'esprit les tensions accrues à l'échelon international. La session extraordinaire devrait servir de creuset aux efforts déployés par la communauté internationale pour éliminer les armes nucléaires et autres armes de destruction massive et maîtriser et réduire les armes classiques.

Lors de ces réunions de haut niveau, les responsables politiques et les experts ont tous réaffirmé leur engagement en faveur du désarmement. Ils ont également souligné la nécessité de trouver un terrain d'entente pour progresser vers notre objectif commun de désarmement. C'est à nous maintenant de poursuivre leurs efforts dans le cadre de la présente réunion en entamant un dialogue constructif, en aplanissant nos divergences de vues et en nous accordant sur des mesures concertées en vue de faire avancer le programme de désarmement et de renforcer ainsi la paix et la sécurité internationales.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, à faire une déclaration.

**M. Kim Won-soo** (Haut-Représentant pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : C'est toujours un grand privilège et un honneur pour moi de prendre la parole devant la Commission. Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée et à vous assurer, vous et le Bureau, du plein appui du Bureau des affaires de désarmement. Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Karel van Oosterom, Président sortant, pour sa remarquable conduite des travaux de la Commission et pour la contribution exceptionnelle qu'il y a apportée.

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la toute première résolution de l'Assemblée générale (résolution 1 (I)) concernant l'élimination des armes atomiques des armements nationaux. Il y a un an, l'adoption historique des objectifs de développement durable a également reconnu le lien essentiel entre le développement et le désarmement. Les objectifs de développement durable ont renforcé au sein de la communauté internationale l'intérêt et l'attention qu'elle accorde à la question du désarmement. La participation de la société civile aux processus de désarmement s'accroît, notamment en ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, la Conférence du désarmement, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Par ailleurs, la jeunesse du monde entier participe de plus en plus aux initiatives en faveur du désarmement. Les jeunes générations d'Hiroshima et de Nagasaki sont conscientes du fait qu'elles doivent prendre le relais de leurs parents et de leurs grands-parents, les hibakusha, victimes des bombardements atomiques, pour diffuser leur message de paix dans un monde exempt d'armes nucléaires. Notre bureau a organisé un concours d'affiches intitulé « Une affiche pour la paix » pour commémorer la première résolution de l'Assemblée générale. Quatre mille participants originaires de 123 pays ont pris part à ce concours, qui a suscité l'enthousiasme parmi les jeunes du monde entier. Nous nous sommes servis de ce concours en tant qu'outil de formation et de sensibilisation au désarmement sur plusieurs continents, tout au long de l'année.

Cette année marque aussi le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Cela nous a offert l'occasion d'attirer l'attention sur le désarmement nucléaire, ce qui a abouti tout récemment à l'adoption de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, la toute première résolution du Conseil portant sur le TICE. Il s'agit d'une mesure importante. Toutefois, elle ne peut en aucun cas se substituer à l'entrée en vigueur du TICE, et j'invite de nouveau les huit derniers pays visés à l'annexe 2 à ne pas attendre que les autres agissent, mais à faire le premier pas.

Malheureusement, en 2016, les divisions au sujet du désarmement nucléaire se sont creusées entre les États non dotés d'armes nucléaires, d'une part, et les États dotés d'armes nucléaires et ceux partageant les mêmes idées, d'autre part, ainsi qu'entre les États dotés d'armes nucléaires eux-mêmes. Cela a conduit à une nouvelle déception et à un échec de plus à la Conférence du désarmement, qui n'a pas réussi à adopter un programme de travail. On observe un mécontentement croissant face aux impasses qui existent aux niveaux plurilatéral et multilatéral et à ce qui semble être l'arrêt des réductions au niveau bilatéral.

Si nous voulons atteindre notre objectif commun de créer un monde exempt d'armes nucléaires, tous les États doivent comprendre que le statu quo n'est pas viable et s'efforcer d'écouter plus attentivement d'autres points de vue. La rupture du statu quo exige que tous les États fassent preuve de plus de souplesse et d'imagination, afin de rapprocher les différents points de vue et de trouver un terrain d'entente. Nous espérons qu'au cours des semaines à venir au sein de la Première Commission, tous les États s'emploieront activement à trouver un terrain d'entente pour aller de l'avant et relancer le désarmement nucléaire.

Nous avons tous été témoins, avec horreur, de l'utilisation persistante de produits chimiques toxiques comme armes au Moyen-Orient. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a conclu que ces armes ignobles ont été utilisées en République arabe syrienne par des acteurs étatiques et non étatiques. L'emploi d'armes chimiques doit redevenir tabou, et ceux qui ont utilisé ces armes doivent rendre des comptes. Il ne faut pas que l'emploi d'armes chimiques devienne la nouvelle norme. Nous devons redoubler d'efforts pour empêcher des acteurs non étatiques malfaisants d'acquérir des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

L'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité ainsi que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction offrent tous deux des possibilités de prendre des mesures dans ce sens. Cependant, la communauté internationale doit également se demander ce qui se passerait si les mesures de prévention venaient à échouer. La possibilité que se produise une attaque biologique est particulièrement inquiétante. La propagation délibérée d'un agent pathogène comme Ebola, afin de causer le maximum de dégâts, serait un cauchemar mondial sur le plan de la santé. Ce risque est en train de croître, de même que les lacunes en matière de préparation. Les conséquences de l'inaction dépassent de loin le prix d'une action immédiate.

Les objectifs de développement durable, par l'entremise de l'objectif 16.4, visent à réduire nettement le trafic d'armes. La sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue avec succès en 2016, a permis de renforcer les liens entre les objectifs de développement durable et le Programme d'action. Des mesures importantes visant à intégrer les munitions dans le Programme ont également été prises durant cette réunion. Le Bureau des affaires de désarmement s'engage à coopérer avec les États Membres pour perfectionner ses indicateurs et renforcer les capacités, notamment par l'intermédiaire de ses centres régionaux.

J'ai le plaisir de rappeler que cette année marque le trentième anniversaire des Centres régionaux pour la paix et le désarmement en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique. Rien qu'au cours de la dernière décennie, les centres régionaux ont formé plus de 20 000 personnes en matière de maîtrise des armements, apporté leur concours en vue de la destruction de plus de 176 000 armes légères et de petit calibre et 132 tonnes de munitions, et marqué plus de 13 000 armes. Plus de 500 séminaires, ateliers et conférences ont été organisés. Ces centres ont mené des activités d'éducation en matière de désarmement, dont ont bénéficié plus de 400 000 enfants et adolescents. Encore une fois, je le répète, il ne s'agit là que des réalisations de la dernière décennie. Quand on additionne les chiffres, on s'aperçoit que le travail accompli au cours des 30 dernières années est encore bien plus considérable. Je voudrais saisir cette occasion

pour remercier les donateurs de leurs contributions généreuses qui nous ont permis d'aider les pays qui en avaient besoin.

Nous avons également célébré le vingt-cinquième anniversaire du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, l'un de nos principaux instruments en matière de transparence. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques, qui s'est réuni cette année, a fait des progrès importants en recommandant que les drones armés soient inclus dans les catégories d'armes visées par le Registre (voir A/71/259).

Les menaces sur lesquelles je viens d'attirer l'attention sont exacerbées par la révolution technologique mondiale. Plus nous sommes connectés et reliés par divers réseaux, plus nous devons être conscients des vulnérabilités et risques émergents. Le nombre de cyberattaques quotidiennes est en nette hausse, et il y a des tentatives répétées de pirater des infrastructures essentielles, y compris les centrales nucléaires. La communauté internationale doit garantir l'utilisation pacifique du cyberspace. En cette ère cybernétique, la communauté internationale doit définir les lois, normes et principes internationaux régissant le comportement responsable des États dans le cyberspace. La cinquième réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur cette question a récemment entamé ses travaux. J'attends avec intérêt son rapport de fond à l'Assemblée générale, l'année prochaine.

De même, la dépendance croissante vis-à-vis des engins spatiaux crée de nouvelles vulnérabilités et augmente le risque qu'un conflit dans l'espace ait des conséquences catastrophiques. La communauté internationale doit s'efforcer de trouver un terrain d'entente pour établir les normes qui garantiront l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique au profit de tous.

Je voudrais aborder une question urgente, à savoir la nécessité pour les États Membres de s'acquitter de leurs obligations financières découlant des traités auxquels ils sont parties et pour les réunions auxquelles ils participent en tant qu'États non parties. Les retards de paiement compromettent le fonctionnement de ces traités. Suite aux nouvelles initiatives de responsabilisation financière approuvées par l'Assemblée générale et mises en œuvre par le Secrétariat, telles qu'Umoja et les Normes comptables internationales pour le secteur public, dans le but de garantir la transparence et la responsabilité financière, le Secrétariat ne pourra plus

assurer la tenue d'une réunion qu'une fois que des fonds suffisants auront été reçus d'avance et les arriérés payés en totalité. Les États parties ont été informés à maintes reprises de ce problème. Chaque État partie reçoit un rappel ou une confirmation de la réception de ses contributions une fois par an.

La quinzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction risque d'être la première victime de ces mesures strictes. Afin d'éviter le report de cette réunion, il faut qu'un montant minimum de 406 500 dollars soit versé d'ici au 26 octobre de cette année. Nous ne devons pas laisser cette importante réunion être mise de côté uniquement du fait d'un reliquat de dette. Cela enverrait le mauvais signal au monde. C'est pourquoi le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Michael Møller, et moi-même avons décidé, en coopération avec M. Heraldo Muñoz, Ministre des affaires étrangères du Chili, le pays hôte, d'envoyer un courrier urgent aux États endettés. Je remercie les pays qui ont déjà donné suite à notre appel. Nous n'avons cependant toujours pas collecté la somme qui nous permettrait d'organiser cette réunion, qui doit se tenir dans moins de deux mois. Je suis certain que cet appel sera promptement réitéré par l'Ambassadeur du Chili.

Le même problème se profile en ce qui concerne un certain nombre d'autres traités, notamment la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. J'appelle les pays qui doivent de l'argent à cet égard à régler leur dette au plus vite. Ce ne sont pas des sommes très élevées. Dans le cas de la Convention sur les armes biologiques, il s'agit parfois de moins de 20 dollars – pas 200 ou 2 000 dollars, mais 20 dollars.

Nous devons rechercher collectivement une solution à long terme. Nous devons mettre au point un moyen plus efficace de garantir l'appui à l'application et la fourniture des services de conférence. Il est temps d'examiner de près la multitude de pratiques et de structures qui ont vu le jour à titre temporaire ou parce qu'elles semblaient plus économiques. Malheureusement, ces solutions à meilleur marché ne sont plus accessibles. La réorganisation en matière de responsabilisation et de transparence approuvée par l'Assemblée générale

doit aller de concert avec une refonte de la manière dont nous planifions, gérons et menons nos activités. Par souci de transparence, j'ai demandé au Secrétariat de faire distribuer un résumé des sommes dues. Je suis disposé à travailler avec les membres pour trouver des solutions pratiques et durables.

La recherche de la paix s'effectue en symbiose avec la recherche de la prospérité et de la justice. Comme l'a dit le Secrétaire général, la paix, le développement durable et les droits de l'homme – les trois piliers de l'ONU – sont complémentaires. Ils sont les trois côtés d'un même triangle. La réalisation de nos ambitions exige d'abandonner les modes de pensée anciens et de manifester la volonté de changer notre manière de fonctionner. Comme je l'ai souligné, cette année est celle de la célébration d'un certain nombre d'anniversaires importants commémorant diverses étapes franchies dans le domaines du désarmement, dont la première remonte à 70 ans et la plus récente à 20 ans. Ces avancées sont le fruit de l'engagement de tous les États en faveur d'un désarmement complet et irréversible. J'espère que le même esprit nous guidera durant les délibérations de la présente session de la Première Commission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant de sa déclaration.

Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration, je rappelle aux délégations que, même si la pratique établie consiste à suivre la règle des 10 minutes pour les déclarations faites au nom d'un pays, qui passe à 15 minutes pour les déclarations présentées au nom de plusieurs délégations, je compte sur la coopération de tous pour limiter la durée des déclarations à huit minutes et 13 minutes, respectivement, durant la présente séance.

Afin d'aider les orateurs à cet égard et avec l'accord des membres, nous allons utiliser un système de décompte du temps de parole. Le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je prierai les orateurs de bien vouloir se rappeler qu'ils doivent conclure leurs déclarations dans notre intérêt à tous.

Comme il a été indiqué au cours de la séance d'organisation tenue vendredi dernier, j'invite les représentants qui ont des déclarations plus longues à n'en lire que la version abrégée et à en fournir la version complète pour qu'elle soit mise en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission. J'invite

également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour faciliter une interprétation optimale.

Je rappelle en outre aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain mardi 4 octobre à 18 heures. En conséquence, je prie instamment les délégations souhaitant prendre la parole pendant le débat général mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs, de bien vouloir le faire avant cette échéance.

Je saisis également cette occasion pour inviter les délégations à fournir au Secrétariat, le plus rapidement possible, les noms de leurs membres, afin qu'ils soient inscrits sur la liste officielle des participants, qui sera publiée très prochainement. Ces informations doivent être fournies dans les huit prochains jours, avant le mardi 11 octobre à 18 heures. Les noms fournis après cette date butoir figureront dans un additif qui sera publié après l'achèvement des travaux de la Commission.

Je rappelle également aux délégations que chaque jour, le Département de l'information publiera, en anglais et en français, des communiqués de presse portant sur nos activités qui seront mis en ligne sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies quelques heures après la fin de chaque séance.

### **Points 89 à 105 de l'ordre du jour**

#### **Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**M<sup>me</sup> Krisnamurthi** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés. Monsieur le Président, je tiens en premier lieu à vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, à l'occasion de votre élection et à vous assurer de notre pleine coopération.

Le Mouvement réaffirme ses positions sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, telles qu'elles figurent dans le document final de la dix-septième Conférence au sommet du Mouvement, organisée au Venezuela en septembre. Je vais maintenant donner lecture d'une version abrégée de la déclaration du Mouvement, dont le texte intégral est disponible sur le site Web de la Première Commission.

Le Mouvement réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui est sa priorité absolue, et il demeure préoccupé par la menace que font peser sur l'humanité l'existence continue des armes nucléaires et

le recours potentiel à l'emploi ou à la menace d'emploi de ces armes. La question du désarmement nucléaire se trouve toujours dans une impasse. Les États dotés d'armes nucléaires n'ont guère enregistré de progrès en vue de l'élimination de leurs armes nucléaires, et le rôle de ces armes dans leur politique de sécurité n'a pas diminué.

La communauté internationale attend depuis trop longtemps que soit réalisé l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Il est désormais évident que la démarche suivie actuellement par les États dotés d'armes nucléaires, dite « progressive », n'a pas permis de faire de progrès concrets ou systématiques vers l'élimination totale des armes nucléaires. Le moment est venu d'adopter une nouvelle méthode, une méthode globale, en matière de désarmement nucléaire.

Le Mouvement souligne que la résolution 70/34, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », énonce des mesures concrètes en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Elle demande en particulier que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Le Mouvement réitère que la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui doit être convoquée au plus tard en 2018 en application de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, permettrait à l'Assemblée générale de faire le point sur les progrès accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire et de formuler des recommandations concrètes en vue de maintenir l'élan créé en 2013 lors de la réunion de haut niveau et d'intensifier les efforts internationaux visant à débarrasser le monde des armes nucléaires. Le Mouvement propose de créer un comité préparatoire pour la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies à New York.

Il insiste sur l'importance d'une plus grande sensibilisation du public à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et à la nécessité de leur élimination totale par la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Encore une fois, le Mouvement appelle avec force les États dotés de l'arme nucléaire

à s'acquitter pleinement et de toute urgence de leurs obligations juridiques et de l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris d'éliminer totalement et sans plus de délai leurs armes nucléaires, de façon transparente, irréversible et vérifiable au niveau international.

Il réaffirme qu'il est urgent de conclure un accord universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant afin d'assurer effectivement tous les États non dotés d'armes nucléaires qu'il ne sera en aucune circonstance recouru à l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires, et ce, à titre hautement prioritaire, en attendant l'élimination totale de ces armes, qui reste la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

Le Mouvement des pays non alignés affirme qu'il importe de tenir compte des aspects humanitaires dans le cadre de toutes les délibérations sur les armes nucléaires et s'agissant de promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire. À cet égard, il se félicite de l'accent accru mis sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, comme en attestent les trois conférences d'Oslo, Nayarit et Vienne. Dans ce contexte, nous réaffirons que tous les États doivent se conformer en permanence au droit international applicable, y compris le droit international humanitaire. Comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale au fil des décennies, toute utilisation d'armes nucléaires constitue une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme également que l'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront pas de nouveau mises au point sont la seule garantie absolue contre les conséquences humanitaires désastreuses qui résulteraient de leur utilisation.

Le Mouvement réaffirme ses positions de principe sur la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. La non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus large du désarmement nucléaire. Se limiter à œuvrer en faveur de la seule non-prolifération, sans tenir compte des obligations liées au désarmement nucléaire, ne serait ni constructif ni viable. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) regrettent que la neuvième Conférence d'examen du TNP n'ait pas pu dégager un consensus sur un document final, malgré les efforts déployés par les délégations du Mouvement. Cet échec doit nous encourager à intensifier nos efforts pour atteindre l'objectif final du TNP : le désarmement nucléaire.

Rappelant l'opposition exprimée par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada à la séance de clôture de la Conférence d'examen du TNP de 2015, les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP se disent déçus que, en conséquence de cette opposition, le consensus n'ait pas été réuni sur de nouvelles mesures concernant le processus de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Le Mouvement des pays non alignés craint que, en dépit des décisions prises lors des conférences d'examen du TNP pertinentes, l'incapacité persistante à mettre en œuvre la résolution adoptée par la Conférence d'examen de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient compromette l'efficacité et la crédibilité du Traité et perturbe le fragile équilibre entre ses trois piliers.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit inaliénable de chaque État de développer, produire et utiliser l'énergie nucléaire, y compris le droit souverain de développer des cycles nationaux complets du combustible nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination. À cet égard, le Mouvement rappelle la conclusion fructueuse des négociations nucléaires entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui a permis de parachever le Plan d'action global commun le 14 juillet 2015. Le Mouvement souligne que cet accord a une nouvelle fois montré que le dialogue et la diplomatie sont les moyens les plus appropriés pour régler ces questions, ainsi qu'il l'a toujours préconisé.

Le Mouvement des pays non alignés condamne vigoureusement toutes les limitations ou restrictions aux exportations vers les pays en développement de matières, d'équipements et de technologies nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions des traités multilatéraux pertinents, et appelle à leur levée immédiate. Il réaffirme de nouveau l'inviolabilité des activités nucléaires pacifiques et souligne que toute attaque ou menace d'attaque, y compris par le biais des technologies de l'information et des communications, contre des installations nucléaires pacifiques – en activité ou en construction – fait courir un grand danger aux êtres humains et à l'environnement et constitue une grave violation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Mouvement reconnaît que la responsabilité première de la sûreté nucléaire incombe aux États. Toute norme, directive ou règle

internationale en matière de sécurité nucléaire doit être définie dans le cadre de l'AIEA.

Le Mouvement estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires établies par les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba, ainsi que par le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie constituent un pas positif et une mesure importante allant dans le sens d'un renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. Le Mouvement appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles relatifs aux différents traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, à retirer toutes les réserves ou déclarations interprétatives incompatibles avec leur objet et leur but, et à respecter l'état de dénucléarisation de ces zones. Il appuie vigoureusement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. À titre de mesure prioritaire dans ce sens, ses membres ont réaffirmé la nécessité de diligenter la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En attendant la création de cette zone, le Mouvement demande à Israël, seul État de la région à n'avoir ni adhéré au TNP ni fait part de son intention de le faire, de renoncer à l'arme nucléaire, d'adhérer au TNP sans délai et de placer rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA.

Le Mouvement réclame également l'interdiction totale et complète du transfert à Israël d'équipement, d'informations, de matériel, d'installations, de ressources, de dispositifs et d'assistance dans les domaines scientifiques ou technologiques liés au nucléaire. Les États du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP font de nouveau état de leur grave inquiétude devant le retard de plus de 20 ans pris dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et appellent les coauteurs de ladite résolution à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour qu'elle soit appliquée intégralement et sans plus de délai.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP se déclarent une nouvelle fois profondément déçus que le Plan d'action de 2010 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ait pas été mis en œuvre. Ils rejettent catégoriquement les prétendus obstacles à la

mise en œuvre de ce plan d'action et de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Cela est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995, laquelle constitue le mandat originel de la création de ladite zone, et contrevient également à l'accord collectif obtenu pendant la Conférence d'examen de 2010.

En outre, le Mouvement des pays non alignés souligne à quel point il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), notamment par tous les États dotés de l'arme nucléaire, ce qui, entre autres choses, contribuerait au processus du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, le Mouvement se félicite de la ratification récente du TICE par l'Angola, le Myanmar et le Swaziland.

Les États membres du Mouvement qui sont parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) prennent note avec satisfaction de son bon fonctionnement, la CIAC étant le seul traité multilatéral global interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive, prévoyant un système de vérification et promouvant l'utilisation des substances chimiques à des fins pacifiques.

Les États membres du Mouvement qui sont parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction considèrent que cette Convention représente une composante importante de l'architecture juridique internationale relative aux armes de destruction massive. Ils demandent la reprise des négociations multilatérales en vue de conclure un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant qui traite de tous les articles de la Convention de façon équilibrée et globale en vue de renforcer durablement la Convention, notamment à l'aide de mesures de vérification.

Dans le contexte des résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011), adoptées par le Conseil de sécurité dans les domaines couverts par les traités multilatéraux concernant les armes de destruction massive, le Mouvement souligne qu'il faut veiller à ce qu'aucune action du Conseil n'aille à l'encontre de la Charte des Nations Unies, des traités multilatéraux en vigueur sur les armes de destruction massive et des organisations internationales établies à cet égard, ou des fonctions, de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale. Il continue d'affirmer le droit souverain des États d'acquiescer, de fabriquer, d'exporter,

d'importer et de détenir des armes classiques, leurs pièces et composantes, pour leurs besoins en matière de légitime défense et de sécurité.

Le Mouvement reste profondément préoccupé par la large gamme de conséquences humanitaires, socioéconomiques et sur la sécurité qui découlent de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. Il appelle tous les États, en particulier les grands États producteurs, à veiller à ce que la fourniture des armes légères et de petit calibre soit limitée aux seuls gouvernements ou aux entités dûment habilitées par eux. Le Mouvement souligne aussi qu'il faut mettre en œuvre de manière équilibrée, intégrale et efficace le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites et, à cet égard, insiste sur la nécessité urgente d'intensifier les efforts visant à promouvoir la coopération et l'assistance internationales.

Le Mouvement des pays non alignés souligne également qu'il est important que les grands pays producteurs d'armes réduisent leurs dépenses militaires dans le respect du principe de sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas, et appelle ces pays à consacrer ces ressources au développement socioéconomique mondial, en particulier à la lutte contre la pauvreté. Il reste préoccupé par les évolutions relatives aux systèmes antimissiles balistiques et la menace de militarisation de l'espace extra-atmosphérique, et renouvelle son appel à entamer des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, autour d'un instrument juridiquement contraignant universel sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, qui reste une priorité.

Je rappelle que le Mouvement des pays non alignés estime que l'élaboration d'un code de conduite pour les activités spatiales doit s'effectuer dans le respect des mandats respectifs des organes de l'ONU compétents et dans le cadre de négociations multilatérales ouvertes, transparentes, fondées sur le consensus et placées sous les auspices de l'ONU. Le Mouvement continue d'appeler à ce que la question des missiles soit abordée de façon universelle, globale et non discriminatoire au sein du système des Nations Unies. Toute initiative à ce sujet doit tenir compte des préoccupations de tous

les États s'agissant de leur sécurité et de leur droit à l'utilisation pacifique des technologies spatiales.

Le Mouvement souligne les importantes possibilités socioéconomiques, en particulier pour les pays en développement, qu'offrent les technologies de l'information et des communications, et insiste sur la nécessité de prévenir toute pratique ou politique discriminatoire empêchant les pays en développement de bénéficier des avantages que présentent les technologies de l'information et des communications. Il prend note avec inquiétude des cas d'utilisation illicite des nouvelles technologies de l'information et des communications, y compris les réseaux sociaux, au détriment de ses États membres et dénonce vigoureusement ces violations. Le Mouvement insiste sur le fait qu'il importe de veiller à ce que l'usage de ces technologies soit pleinement conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international, notamment les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures et les règles de coexistence pacifique entre les États reconnues sur le plan international.

Le Mouvement des pays non alignés appelle à la transparence et à la stricte application du principe de représentation géographique équitable, y compris notamment en ce qui concerne la composition des groupes d'experts gouvernementaux créés dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. À cet égard, il souligne le vif intérêt exprimé par de nombreux pays en développement à contribuer de façon concrète à la question des technologies de l'information et des technologies dans le contexte de la sécurité internationale.

Je vais m'arrêter là. Le texte intégral de la déclaration est disponible sur le portail Web de la Première Commission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Indonésie d'avoir écourté sa déclaration. Je rappelle aux délégations qu'elles doivent limiter leurs interventions à 13 minutes au maximum plutôt qu'à 15 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom de groupes.

**M. Suan** (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). L'ASEAN vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour

vosre élection, et vous assure de son plein appui et de sa coopération sans réserve.

Nous sommes réunis une nouvelle fois au sein de cette importante commission pour réaffirmer notre détermination à défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ASEAN prendra, à cette fin, des mesures collectives pour parvenir au désarmement nucléaire car nous sommes déterminés à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Plus de 70 ans se sont écoulés depuis que la bombe atomique a été utilisée pour la première fois, et il est clairement démontré que ces armes sont non seulement les plus dangereuses qui existent sur terre mais aussi celles qui risquent d'anéantir l'humanité. Dans le cadre de cet effort pour parvenir au désarmement général et complet, l'ONU a instauré d'importants traités sur le désarmement et organisé de nombreuses réunions pour apaiser les tensions et renforcer la confiance entre les États. Malheureusement, les armes nucléaires existent toujours en grand nombre, et nous ne sommes pas encore en position d'affirmer que nous sommes près d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'idée qu'une seule arme nucléaire puisse tomber entre les mains d'un terroriste est tout aussi inquiétante. Nous avons vu au cours de l'année écoulée un nombre croissant d'attentats terroristes dans de nombreuses villes à travers le monde. Toutes ces attaques insensées ont un seul et même but, semer la mort et la terreur. C'est pourquoi, tout en cherchant à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, nous devons aussi nous efforcer par tous les moyens de faire en sorte qu'aucune arme nucléaire ne tombe entre les mains de terroristes.

L'ASEAN se félicite de la tenue du Sommet sur la sécurité nucléaire en 2016, qui s'est déroulé à Washington. Nous prenons note également du communiqué publié à l'issue du Sommet et jugeons encourageant l'engagement des participants de continuer à veiller à ce que la sécurité nucléaire reste toujours une priorité.

Nous saluons la convocation, le 26 septembre, de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale pour commémorer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. La réunion a réaffirmé que le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires représentent la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires.

Nous réaffirmons notre position de principe selon laquelle le désarmement nucléaire est une priorité absolue, comme l'affirme le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et nous soulignons l'importance de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous pensons qu'une quatrième session extraordinaire serait l'occasion d'examiner – d'une façon qui soit plus en phase avec la situation internationale actuelle – les aspects les plus critiques du processus de désarmement, et de mobiliser la communauté internationale et sensibiliser l'opinion publique en faveur de l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive ainsi que de la maîtrise et de la réduction des armes classiques.

L'ASEAN accueille positivement le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (see A/71/371), qui s'est réuni à Genève en août. Je voudrais exprimer à l'Ambassadeur Thani Thongphakdi, Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, les remerciements de l'ASEAN pour avoir présider avec brio le Groupe de travail à composition non limitée. Le Groupe de travail a formulé des recommandations de fond qui offrent une occasion sans précédent de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaires. À cet égard, l'ASEAN voudrait faire sienne la recommandation contenue dans le rapport en vue de la convocation d'une conférence en 2017 ouverte à tous les États, avec la participation et la contribution d'organisations internationales et de la société civile, chargée de négocier un instrument juridiquement contraignant d'interdiction des armes nucléaires, conduisant à leur élimination totale.

L'ASEAN réaffirme son adhésion aux principes et objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a été et demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre les travaux visant à renforcer le TNP, qui commenceront l'année prochaine en préparation du prochain cycle d'examen. À cette occasion, nous examinerons les questions en suspens afin d'intensifier nos efforts collectifs en vue de parvenir à l'option zéro.

L'ASEAN prend note de l'Engagement humanitaire et appuie les débats de fond sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, car ils

permettent d'appréhender de manière globale les effets catastrophiques que les armes nucléaires pourraient avoir sur les êtres humains et l'environnement. Ces débats reflètent de nouveaux aspects des délibérations sur le désarmement nucléaire en prenant en compte la sécurité humaine et collective pour tous. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 70/48 par l'Assemblée générale le 7 décembre de l'année dernière. Nous notons également avec satisfaction que 127 États ont entériné l'Engagement humanitaire, ce qui a insufflé une nouvelle vigueur à la volonté politique et créé l'élan nécessaire pour faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire.

L'ASEAN appuie résolument la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde, car elles contribuent de manière significative au renforcement des régimes mondiaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Cela dit, les zones exemptes d'armes nucléaires ne doivent pas se substituer à l'élimination totale et complète des armes nucléaires. Nous tenons à souligner que les États dotés d'armes nucléaires doivent fournir à tous les États des zones susmentionnées des garanties de sécurité inconditionnelles contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires, et réduire et éliminer le risque d'un déclenchement involontaire ou accidentel de ces armes, en attendant leur élimination totale et complète.

Dans notre région, l'ASEAN travaille d'arrache-pied pour faire en sorte que l'Asie du Sud-Est et les zones environnantes demeurent pacifiques, stables et sûres. Nous réaffirmons notre détermination à préserver la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le prévoient le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et la Charte de l'ASEAN. Nous insistons de ce fait sur l'importance que revêt la mise en œuvre intégrale et effective du Traité, notamment par le biais du plan d'action visant à renforcer son application (2013-2017). Nous tenons à rappeler que le Traité est non seulement important pour le renforcement de la sécurité régionale, mais qu'il contribue également à la paix et à la sécurité internationales. Nous nous félicitons de la célébration prochaine du cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco, qui a ouvert la voie à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans de nombreuses régions du monde. À cet égard, nous réaffirmons notre détermination à poursuivre le dialogue avec les États dotés de l'arme nucléaire et souhaitons voir s'intensifier

les efforts que déploient actuellement les États parties au Traité et les États dotés de l'arme nucléaire pour régler toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes énoncés dans le Traité.

L'ASEAN souligne qu'il importe de parvenir à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de son ouverture à la signature. L'ASEAN se félicite de la récente ratification du Traité par l'Angola, le Myanmar et le Swaziland et exhorte les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à leur emboîter le pas dans les plus brefs délais.

En 2015, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté à l'unanimité les 17 objectifs de développement durable dans le but de transformer notre monde. L'objectif 7 souligne la nécessité de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à des prix abordables. Cet objectif peut être atteint si les ressources consacrées au maintien des armes nucléaires et aux investissements y relatifs sont réaffectées à la satisfaction des besoins humains. C'est pourquoi l'ASEAN réaffirme que tout État a le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, en particulier pour son développement socioéconomique. Les hauts responsables de l'ASEAN étudieront les moyens d'officialiser les relations entre l'ASEAN et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans ce cadre, le réseau des organismes de contrôle nucléaire de l'ASEAN servirait de point focal de la coordination pour nous permettre de promouvoir une plus grande coopération avec l'AIEA sur les questions liées à la sûreté, à la sécurité et aux garanties nucléaires, notamment en matière de renforcement des capacités.

L'ASEAN s'inquiète également de l'évolution récente de la situation sur la péninsule coréenne. Nous tenons à réaffirmer qu'il importe de maintenir la paix, la stabilité et la sécurité dans cette région et réitérons notre appui à la dénucléarisation de la péninsule coréenne de façon pacifique. Nous exhortons les parties concernées à faire preuve de retenue et à déployer des efforts communs pour maintenir la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne, notamment en créant un environnement propice à la reprise dès que possible des pourparlers à six, afin de faire de nouveaux progrès dans la dénucléarisation de la péninsule coréenne de façon pacifique.

En avril 2004, la résolution 1540 (2004) a été adoptée à l'unanimité en réponse à la menace croissante

que posent l'acquisition et l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Nous nous félicitons des consultations ouvertes qui ont eu lieu à l'ONU en juin de cette année et qui ont permis aux États Membres de dialoguer sur une question d'une importance capitale. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004), qui vise à renforcer le régime international de lutte contre la prolifération. À cet égard, nous voudrions souligner la nécessité d'accroître l'assistance, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et les financements non préaffectés aux pays en développement, à leur demande et conformément à leurs besoins. Les États qui sont en mesure de le faire devraient également apporter une assistance technique ou financière aux États qui en font la demande. L'ASEAN espère que ces éléments seront intégrés dans le rapport d'examen détaillé 2016 du Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

S'agissant des armes classiques, l'ASEAN est favorable à la pleine mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en vue de maîtriser la prolifération des armes meurtrières qui continuent de coûter la vie à de nombreuses personnes. Nous nous félicitons des débats fructueux qui ont eu lieu au mois de juin lors de la sixième biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action et prenons acte de la deuxième Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à Genève en août. Nous sommes, toutefois, préoccupés par la progression de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde. Nous tenons à souligner la nécessité de renforcer les capacités par le biais de programmes d'éducation et de sensibilisation, le cas échéant, et demandons au Secrétariat d'étudier, dans les limites des ressources existantes, les moyens d'aider les États Membres qui en font la demande, à appliquer les meilleures pratiques en matière de sécurité physique et de gestion des stocks. Nous attendons avec intérêt les résultats positifs de la troisième Conférence d'examen en 2018.

L'ASEAN se félicite de l'inauguration officielle du Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN à Phnom Penh, le 25 mai. Le Centre servira de centre d'excellence régional pour traiter les aspects humanitaires des munitions non explosées et des restes

explosifs de guerre dans les États membres de l'ASEAN que cela intéresse et facilitera la coopération avec d'autres pays et institutions pertinentes, notamment le Service de la lutte antimines de l'ONU et le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

L'ASEAN prend note de la sixième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue à Genève du 5 au 7 septembre en vue d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention sur les armes à sous-munitions et de discuter des défis qui se posent.

L'ASEAN en appelle à tous les États Membres pour qu'ils continuent d'appuyer les deux résolutions adoptées traditionnellement chaque année : la résolution intitulée « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », présentée par la Malaisie, et la résolution intitulée « Désarmement nucléaire », présentée par le Myanmar. Ces deux textes soulignent la priorité et l'importance que les États membres de l'ASEAN accordent au désarmement nucléaire.

Pour terminer, nous tenons à souligner que l'ONU a réalisé des progrès considérables sur de nombreuses initiatives multilatérales relatives au développement socioéconomique. Malheureusement, les progrès dans le domaine du désarmement avancent à un rythme extrêmement lent au sein de l'ONU. En attendant, les efforts déployés pour maintenir la paix et la sécurité sont devenus de plus en plus complexes. La situation actuelle en matière de sécurité internationale est grave et soulève de nouvelles questions quant à la sécurité de notre existence. Nous appelons tous les États Membres à prendre de nouvelles mesures concrètes en vue de parvenir à un désarmement général et complet et à un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Bosah** (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-onzième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés qu'avec vous à la présidence de la Commission à la présente session, nos discussions, nos négociations et nos décisions seront guidées par votre expérience. Le Groupe tient également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection. Nous vous assurons, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble du Bureau, de notre pleine coopération dans le cadre

de nos délibérations sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Le Groupe des États d'Afrique tient à féliciter votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur van Oosterom, pour son leadership et ses efforts louables.

Le Groupe s'associe à la déclaration qui a été faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et voudrait faire en outre les observations suivantes.

À la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, nous avons assisté à un regain d'efforts visant à traiter un large éventail de questions relatives au désarmement multilatéral et à la sécurité internationale, y compris toute une série de questions ayant trait au cyberspace et aux activités spatiales. La sécurité internationale ne cesse de se détériorer, et le monde est confronté à de lourds défis liés à la paix et à la sécurité. À cet égard, Le Groupe souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale et réaffirme qu'il n'y a pas de substitut à une approche multilatérale pour résoudre les problèmes mondiaux liés au désarmement, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

C'est dans ce contexte que le Groupe des États d'Afrique réitère son appel en faveur de mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, y compris l'ouverture de négociations sur un instrument international ou un ensemble d'instruments visant à interdire et à éliminer les armes nucléaires. Par conséquent, le Groupe salue le rapport (voir A/71/371) du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé par l'Assemblée générale en application de sa résolution 70/33, et appuie fermement ses recommandations, y compris la convocation, en 2017, d'une conférence des Nations Unies pour entamer les négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires de manière à aboutir à leur élimination totale.

Le 26 Septembre, à sa 3<sup>e</sup> séance plénière, l'Assemblée générale a célébré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. La séance a permis de rappeler et de mettre en évidence la menace existentielle qui continuera de peser sur l'humanité tant que les États dotés d'armes nucléaires détiendront et conserveront ces armes de destruction massive. À cet égard, le Groupe se félicite de l'adoption de la résolution 70/34, qui fait partie intégrante des

efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement, et souligne de nouveau son importance. Il ne fait aucun doute que cette résolution, par sa mise en œuvre intégrale, constitue une feuille de route pratique pour parvenir au désarmement nucléaire, notamment la disposition par laquelle l'Assemblée demande que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale sur les armes nucléaires. Cela permettra de réaliser des progrès concrets sur la voie de l'élimination de ces armes en interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi et en prévoyant leur destruction.

Plus de 71 ans après les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, le moment est venu pour le monde de s'exprimer d'une seule voix en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Le moment est également venu de condamner haut et fort la lenteur des progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire, à cause du non-respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations et engagements juridiques. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique salue le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et félicite l'Ambassadeur Thani Thongphakdi, de la Thaïlande, pour la compétence avec laquelle il dirige le Groupe de travail.

Pour le Groupe des États d'Afrique, le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires demeurent la priorité absolue, car il s'agit de l'objectif global du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Groupe se déclare de nouveau déçu que la neuvième Conférence d'examen du TNP ne soit pas parvenue à un consensus sur un projet de document final, malgré les efforts concertés déployés par les États non dotés d'armes nucléaires, en particulier les États africains. La menace que l'existence persistante des armes nucléaires fait peser sur l'humanité est bien réelle. Nous gardons toujours à l'esprit l'échec de la Conférence d'examen de l'année dernière et nous espérons qu'elle nous rappellera la nécessité de renouveler nos engagements en faveur des objectifs généraux du Traité. Dans ce contexte, le Groupe voudrait réitérer ses observations concernant la lenteur des progrès accomplis vers le désarmement nucléaire, notamment l'absence de progrès de la part

des États dotés d'armes nucléaires pour mettre en œuvre l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris en faveur de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations et engagements juridiques. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique insiste sur la nécessité de la mise en œuvre de toutes les mesures convenues et de tous les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du Traité.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent à la réalisation des objectifs visés par le TNP, notamment au désarmement nucléaire dans toutes les régions du monde. Les Traités de Pelindaba, de Tlatelolco, de Rarotonga et de Bangkok, la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie contribuent considérablement à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils renforcent la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme son attachement au Traité de Pelindaba, entré en vigueur le 15 juillet 2009. Entre autres choses, ce Traité réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et met en place un bouclier pour le continent africain, notamment en interdisant l'installation de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent ainsi que les essais de ces armes sur l'ensemble du territoire africain.

Le Groupe des États d'Afrique exprime de nouveau ses vives préoccupations face au fait que les engagements et obligations relatifs à l'application de la résolution sur le Moyen Orient adoptée en 1995, notamment ceux énoncés dans le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010, ne se sont pas encore concrétisés. Le Groupe demeure profondément déçu par l'incapacité d'organiser la conférence prévue sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui aurait dû avoir lieu il y a quatre ans, en 2012. En outre, le Groupe rappelle que la résolution de 1995 continue de faire partie intégrante de l'ensemble de mesures et du socle sur lesquels repose la décision prise en faveur de la prorogation du TNP pour une durée indéfinie. Le Groupe tient à souligner que cette résolution restera valide jusqu'à ce que ses objectifs soient atteints.

Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il importe de continuer à respecter le droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il

confirme le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique à cet égard, en fournissant une assistance technique aux États, en coopérant avec eux, en exploitant au maximum la science et la technologie au service du développement socioéconomique et en veillant à ce que les États demeurent attachés à l'application des accords de garanties.

Le Groupe des États d'Afrique voudrait insister sur les considérations humanitaires dans le contexte de toutes les délibérations sur les armes nucléaires. Elle se déclare particulièrement préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation ou de l'explosion d'une arme nucléaire, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle. Le Groupe souligne l'importance de la résolution 70/47 et invite tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de ces armes sur la santé, l'environnement et les ressources économiques essentielles, entre autres choses. Le Groupe appelle également les États à prendre les mesures qui s'imposent pour démanteler ces armes et à renoncer à les utiliser. C'est dans ce contexte que le Groupe appuie avec force l'appel en faveur de l'interdiction des armes nucléaires, les seules armes de destruction massive à n'être pas interdites par un instrument juridique international.

La persistance de l'existence et de la détention d'armes nucléaires ne garantit pas la sécurité; au contraire elle lui porte plutôt atteinte. Notre monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Dans ce contexte, le Groupe souligne que les États dotés de l'arme nucléaire doivent cesser de moderniser, d'améliorer, de rénover leurs armes nucléaires et les installations connexes, et de prolonger leur durée de vie.

Le Groupe des États d'Afrique souligne également l'importance de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en gardant à l'esprit les responsabilités particulières qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Le TICE peut contribuer à mettre un coup d'arrêt à la mise au point et à la prolifération futures des armes nucléaires, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire. Le Groupe se félicite de la tenue, le 21 septembre à New York, de la huitième Réunion ministérielle des amis du TICE. Le Groupe partage la volonté de la communauté internationale de promouvoir le TICE, un traité qui

pourrait servir de point de référence pour la promotion du processus de désarmement nucléaire, et il engage les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'ont pas encore accédé au TNP, à signer et ratifier le TICE pour accélérer son entrée en vigueur.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme l'importance de la tâche confiée à la Conférence du désarmement. Le Groupe est préoccupé par le fait que la Conférence se trouve dans une impasse depuis de nombreuses années, ce qui l'empêche de s'acquitter de son mandat d'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans le monde. Le Groupe appelle la Commission du désarmement à reprendre le travail de fond sans plus tarder, en prenant en compte les intérêts de sécurité de tous les États.

Le Groupe est préoccupé par le fait que depuis 1999, la Commission du désarmement est incapable de parvenir à un consensus sur des recommandations. Il souligne qu'il importe non seulement de préserver la Commission, mais aussi d'en réaliser les objectifs d'instance délibérante. Le Groupe espère que les débats relatifs aux éléments des questions à inscrire à l'ordre du jour de la Commission pour le présent cycle seront fructueux.

Le Groupe des États d'Afrique salue les efforts déployés par les États parties au Traité sur le commerce des armes depuis son entrée en vigueur, ainsi que la tenue de la deuxième Conférence des États parties au Traité à Genève, il y a deux mois. Le Groupe demande instamment à ce que le Traité sur le commerce des armes, seul instrument juridiquement contraignant relatif au transfert international des armes classiques, soit dûment appliqué, de façon équilibrée et objective afin de protéger les intérêts de tous les États, et pas simplement des principaux États producteurs et exportateurs internationaux de ces armes. Le Groupe réaffirme le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques pour leurs besoins de légitime défense et de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Groupe est conscient qu'un système de transfert des armes classiques non réglementé alimente le trafic, et il exhorte les principaux fournisseurs d'armes à ratifier le Traité et à promouvoir son application.

Le Groupe des États d'Afrique reste vivement préoccupé par le commerce, le transfert, la production, la possession et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation

excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, particulièrement sur le continent africain. Les États africains ont énormément souffert et subi de façon disproportionnée les effets pernicioeux du transfert illicite d'armes légères et de petit calibre, qui compromet la stabilité socioéconomique du continent. Dans ce contexte, le Groupe demeure attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Tout en se félicitant du bon déroulement de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui s'est tenue en juin, et de l'adoption du document final, le Groupe attend avec intérêt la troisième Conférence d'examen, qui se tiendra en 2018 et sera un événement important, et appelle tous les États à continuer de s'acquitter de leurs obligations relatives à la présentation de rapports et aux transferts technologiques, ainsi qu'à garantir une coopération et une assistance internationales sans obstacle, comme le prévoit le Programme d'action sur les armes légères.

Cette année marque le trentième anniversaire du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui est basé à Lomé. En dépit de divers problèmes, notamment un portefeuille déchargé et des ressources limitées, le Centre continue de fournir une assistance technique aux pays de la région africaine. En 2015, le Centre est parvenu à mobiliser l'aide, dans le cadre de nombreuses activités, de plus d'un millier de représentants de gouvernements et organisations régionales et de plus de 2 000 membres de la société civile. Le Centre a besoin de notre aide pour s'acquitter de son mandat. Le Groupe salue les efforts que déploient le Centre et ses dirigeants, et il saisit cette occasion pour appeler au renforcement du partenariat et de l'assistance pour promouvoir les efforts du Centre et veiller à ce qu'il continue de s'acquitter de son mandat.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique tient à réaffirmer l'importance critique que revêtent la volonté politique et la transparence, notamment l'application des principes de vérifiabilité et d'irréversibilité, s'agissant des questions relatives au désarmement et à la sécurité sur le plan international. Nous pensons que nos délibérations des prochains jours doivent être guidées par la nécessité de faire progresser les travaux de la Première Commission et de contribuer ainsi à la cause de la paix.

Le Groupe des États d'Afrique déposera deux projets de résolution à la présente session, pour lesquels nous souhaitons obtenir l'appui de toutes les délégations. Ces textes ont trait au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

**M. Khiari** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, au nom des États membres de la Ligue des États arabes, à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Il nous plaît de voir un pays frère de la région arabe occuper ce poste élevé et nous sommes certains que votre grande compétence vous permettra de mener nos travaux vers une issue positive. Nous félicitons également les membres du Bureau de leur élection. Nous vous fournirons tout l'appui possible durant nos travaux. Je tiens également à signaler que nous appuyons la déclaration prononcée tout à l'heure au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous réaffirmons avec insistance nos positions de principe concernant le désarmement et la sécurité internationale. La paix, la sécurité et la stabilité ne pourront être instaurées tant que les armes nucléaires et autres armes de destruction massive continueront de menacer la paix et la sécurité internationales. Nous devons débarrasser l'humanité de ces armes et utiliser pour le développement les ressources qui leur sont consacrées.

Nous soulignons que les accords multilatéraux conclus conformément à la Charte des Nations Unies sont le moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous appelons tous les États Membres à participer aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous tenons également à insister sur le rôle central de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement et de la Première Commission, conformément aux mandats définis à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. C'est également à cette session que l'Assemblée générale a souligné la priorité absolue du désarmement nucléaire, et nous espérons à cet égard que les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement seront fructueux.

Nous nous félicitons que le 26 septembre ait été déclaré Journée internationale pour l'élimination totale

des armes nucléaires. Cela a été souligné à la réunion de haut niveau consacrée à cette question la semaine dernière. Nous voulons également attirer l'attention sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la dernière en date, la résolution 70/34, demande que des négociations commencent au plus tôt en vue de l'adoption rapide d'une convention globale et non discriminatoire sur les armes nucléaires interdisant leur détention, leur accumulation et leur emploi, et souligne qu'il importe de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale sur le désarmement nucléaire. Nous accueillons favorablement également les recommandations faites cette année à Genève par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé en application de la résolution 70/33.

Nous continuons de contribuer au désarmement nucléaire en participant à toutes les instances consacrées à cette question. Nous avons adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et avons placé toutes nos installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qu'Israël n'a pas fait, malgré plusieurs résolutions internationales à cet effet.

Nous sommes préoccupés et déçus que ni la deuxième décision de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ni les 13 mesures adoptées par la Conférence d'examen du Traité de 2000, pas plus que le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010, n'aient été mis en œuvre. Les États dotés de l'arme nucléaire doivent honorer leurs engagements en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous refusons d'accepter les divers prétextes invoqués par les États dotés de l'arme nucléaire pour se justifier de détenir ces armes, et nous soulignons que seule l'élimination totale des armes nucléaires garantit qu'elles ne seront pas utilisées.

Nous appelons à l'universalisation du TNP, pierre angulaire du régime international de désarmement nucléaire. Nous soulignons qu'il importe de s'engager à respecter de manière équilibrée les trois piliers du Traité et de remédier aux éventuelles faiblesses dont certains pourraient user pour éviter d'honorer leurs engagements. Nous soulignons également le droit inaliénable de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux accords conclus avec

l'AIEA. En raison de l'échec de la Conférence d'examen de 2015, et de l'incapacité des États dotés de l'arme nucléaire de respecter leurs engagements, nous devons redoubler d'efforts en faveur de l'élimination totale de ces armes.

Le Groupe souligne qu'il importe de créer des zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient. Nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire de prendre des mesures immédiates à cet égard, comme y invite le projet de résolution que le Groupe des États arabes présente chaque année à l'Assemblée générale sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, projet que nous présenterons cette année encore et dont nous espérons qu'il recueillera comme les fois précédentes l'appui de la communauté internationale. Une fois encore, nous condamnons la menace sur la paix et la sécurité, en particulier au Moyen-Orient, que s'entête à faire peser Israël en continuant de détenir un arsenal nucléaire considérable et en refusant d'adhérer au TNP en tant qu'État doté de l'arme nucléaire. C'est le seul pays du Moyen-Orient à n'avoir pas adhéré au TNP ni placé ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA, et qui viole donc de manière flagrante les résolutions internationales pertinentes.

Nous soulignons avec emphase que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive est un pilier extrêmement important du TNP. Toutefois, aucun progrès n'a été fait à cet égard depuis 1995, alors qu'il s'agissait d'une des conditions de la prorogation indéfinie du TNP et que cette décision aurait dû rendre des progrès possibles. Au contraire, nous n'avons vu qu'atermoiements et tentatives de détourner l'attention. C'est cette situation qui a incité les pays arabes à procéder à un examen global de tous les aspects de la question en vue d'élaborer une stratégie arabe pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et à créer à cet effet un comité des sages, conformément à la résolution adoptée le 11 mars dernier par les ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes.

Suite à l'incapacité à mettre en œuvre les résolutions consensuelles de 2010, le Groupe des États arabes a été invité à soumettre une nouvelle proposition pour sortir de cette impasse. Toutefois, cette proposition, qui a été présentée dans le cadre du document final de la Conférence d'examen de 2015, n'a pas été acceptée. Ce rejet, promu par les États-Unis, le Royaume-Uni et

le Canada, a empêché l'adoption d'un document final incluant la question du Moyen-Orient et ébranlé le consensus international. Il est extrêmement décevant. En outre, il pose une question grave, celle de savoir si les pays concernés sont politiquement et moralement attachés aux engagements qu'ils ont pris.

Nous pensons que la responsabilité de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est une responsabilité collective. Le Groupe des États arabes a quant à lui fait sa part et d'autres doivent désormais s'acquitter de la leur. Il s'agit d'une question qui met à l'épreuve la validité du TNP et du régime de désarmement dans son ensemble. Vingt ans plus tard, nous insistons sur l'importance d'honorer tous les engagements énoncés dans la résolution de 1995, notamment la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Nous soulignons également qu'il importe de faire preuve de volonté politique et de souplesse pour mettre en œuvre l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, qui, à notre avis, est la seule instance compétente pour ce type de négociations. Nous devons tous faire le maximum pour préserver ce rôle et permettre à la Conférence de traiter des quatre grandes questions inscrites à son ordre du jour, en complément de nos travaux en matière de désarmement nucléaire.

Nous sommes foncièrement convaincus que l'espace extra-atmosphérique doit être exclusivement utilisé à des fins pacifiques. Les instruments juridiques internationaux pertinents prévoient que l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé à des fins pacifiques et qu'aucune arme ne doit y être déployée.

En ce qui concerne les armes classiques, nous pensons que le trafic des armes légères et de petit calibre est extrêmement dangereux et que nous devons redoubler d'efforts pour prévenir ce commerce illicite. Nous accueillons par ailleurs avec satisfaction le document final de la sixième Réunion biennale des États, qui s'est tenue à New York en juin, et espérons que le consensus international sur ce mécanisme politique des Nations Unies sera préservé durant la troisième Conférence d'examen sur les armes légères, prévue en 2018.

En ce qui concerne la cybersécurité, nous soulignons qu'il importe d'intensifier la coopération multilatérale internationale dans ce domaine et de préserver et protéger les systèmes informatiques internationaux contre toute attaque destructrice, comme

cela a été dit à la réunion tenue à New York par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, lequel poursuivra ses travaux l'année prochaine à Genève.

Le Groupe des États arabes vient ainsi d'énoncer toutes ses priorités concernant les questions qui seront débattues durant nos travaux à la Première Commission pendant cette session. Nous pensons que la tâche qui nous attend est difficile. Mais cela ne doit pas nous décourager, au contraire cela doit nous inciter à redoubler d'efforts, dans le respect des principes d'égalité et de non-sélectivité et, dans toute la mesure du possible, sans deux poids, deux mesures. Sans quoi, la volonté politique de mener nos travaux à bonne fin ne pourra pas se manifester. Le Groupe des États arabes estime que nous devons tous rester attachés à ces principes, et il est disposé à collaborer avec tous les autres membres en vue d'aller de l'avant dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

**M<sup>me</sup> Beckles** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. La CARICOM vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Commission. Nous félicitons aussi les autres membres du Bureau de leur élection. Soyez assuré du plein appui de la CARICOM alors que vous entamez votre présidence. Nous remercions en outre votre prédécesseur, l'Ambassadeur Karel Jan Gustaaf van Ossterom, des Pays-Bas, pour la manière dont il a conduit les travaux durant sa présidence de la Première Commission à la soixante-dixième session.

La CARICOM s'associe à la déclaration faite plus tôt par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Selon le Forum économique mondial de 2016, l'instabilité est devenue la nouvelle norme mondiale. Du point de vue de la CARICOM, c'est l'ampleur et la portée sans précédent du terrorisme international, l'influence croissante des acteurs non étatiques, les nouveaux risques de prolifération et l'escalade des tensions et des conflits entre États qui sont la nouvelle norme. C'est une source de préoccupation pour tous les États, notamment pour les petits États, qui comptent sur la primauté du droit aux niveaux national et international pour garantir leur droit à une existence sûre, souveraine et pacifique. C'est pourquoi la CARICOM encourage vivement tous

les États à agir en permanence dans le cadre de la Charte des Nations Unies sur toutes les questions touchant au désarmement et à la sécurité internationale.

La prévalence des décès provoqués par des armes à feu, due à la prolifération des armes illégales et de leurs munitions, les drogues illicites, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et d'autres activités criminelles transfrontières sont les plus graves menaces qui pèsent sur la sécurité de la CARICOM. En guise de preuve de leur engagement en faveur de la sécurité des populations de notre sous-région, les États membres de la CARICOM ont mis en commun leurs moyens pour lutter contre le fléau de la prolifération des armes légères et de petit calibre et créé un mécanisme régional dénommé « Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité ». Au début de 2011, les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM ont adopté la Déclaration de la CARICOM sur les armes légères et de petit calibre. La CARICOM a aussi mis au point un mécanisme, prévu dans le Plan stratégique de la CARICOM pour 2015-2019, pour renforcer la résilience face à ces menaces manifestes et immédiates.

Ces activités criminelles nuisent à notre développement socioéconomique étant donné que de très importantes ressources financières et autres doivent être mises de côté dans nos budgets nationaux pour lutter contre cette menace pernicieuse. Bien que nous ayons élaboré des réponses régionales pour faire face à ces problèmes, nous sommes on ne peut plus conscients de la nécessité de coopérer au niveau multilatéral et c'est pourquoi les États de la CARICOM souscrivent pleinement à l'objet et au but du Traité sur le commerce des armes, et avancent assidûment vers sa pleine application dans leurs juridictions. Nous restons fermement convaincus que le Traité peut contribuer de manière importante à réduire les souffrances d'un grand nombre de nos concitoyens et d'innombrables personnes dans le monde, en particulier les femmes et les enfants qui subissent au quotidien les effets meurtriers et dévastateurs du commerce non réglementé des armes classiques. Nous sommes donc satisfaits de voir que les 14 États membres de la CARICOM sont tous parties au Traité sur le commerce des armes. Alors que la vie du Traité progresse au-delà de la deuxième Conférence des États parties qui vient de s'achever, la CARICOM tient à souligner que pour que le Traité soit une réussite, il faut que tous les États parties, y compris les grands fabricants, exportateurs et importateurs d'armes classiques, l'appliquent de bonne foi.

La CARICOM a pu constater que les accords juridiques non contraignants peuvent grandement nous aider dans nos efforts de lutte contre le commerce illicite des armes dans notre région. C'est pourquoi nous réaffirmons une fois de plus toute l'importance que nous attachons au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui est un instrument important pour mobiliser la coopération internationale en vue de faire reculer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. C'est pour cette raison que les pays de la région ont participé en force à la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies, qui s'est achevée récemment.

La sixième Réunion biennale des États a été la première à se tenir depuis l'entrée en vigueur du Traité et à une période de montée en puissance des ratifications et adhésions au Traité. La CARICOM se félicite vivement du document final qui a été adopté par consensus et fait référence aux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16, qui affirme qu'il n'y a pas de développement durable sans paix et sécurité. Nous saluons les efforts inlassables déployés par le Représentant permanent de la Jamaïque, qui a présidé le processus de la sixième Réunion biennale des États et l'a conduit à une issue fructueuse. La CARICOM attend maintenant avec intérêt la Conférence d'examen de 2018, qui devra continuer de renforcer le processus du Programme d'action des Nations Unies.

La CARICOM manquerait à tous ses devoirs si elle ne soulignait pas l'appui qu'elle a continué de recevoir du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cet organisme aide et accompagne les États membres de la CARICOM par des mesures de renforcement des capacités et des programmes d'assistance technique. Nous espérons vivement poursuivre la collaboration avec le Centre.

Pour ce qui est du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, la CARICOM tient à rappeler les paroles prononcées par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le 26 septembre 2014, à l'occasion de la célébration de la première Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires : « Le désarmement nucléaire n'est donc pas un rêve idéaliste, mais une nécessité urgente afin de répondre aux intérêts de sécurité légitimes de l'humanité tout entière ».

Nous sommes fiers de faire partie de la première région densément peuplée du monde à se déclarer zone exempte d'armes nucléaires, conformément au Traité de Tlatelolco qui a créé l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Le Secrétaire général de l'OPANAL, l'Ambassadeur Luiz Filipe de Macedo Soares, avait fait remarquer que l'Amérique latine et les Caraïbes avaient apporté une contribution inestimable et réellement novatrice à la paix et à la sécurité mondiales. Un espace équivalant à quelques 50 millions de kilomètres carrés, qui abrite environ 600 millions de personnes, reste exempt d'armes nucléaires.

Notre attachement à un monde exempt d'armes nucléaires est conforme à la déclaration spéciale sur l'engagement pris pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, étant fermement convaincus que l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies, un crime contre l'humanité et serait également une violation du droit international, y compris du droit humanitaire, les États membres de la CARICOM se joignent aux efforts de la communauté internationale pour faire avancer la négociation d'un instrument universel et juridiquement contraignant interdisant la possession, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, le stockage, le transfert, l'utilisation d'armes nucléaires ou la menace de leur utilisation.

La CARICOM est fermement convaincue qu'une interdiction mondiale des armes nucléaires peut contribuer à la réalisation et au maintien d'un monde sans armes nucléaires et appuie donc la recommandation faite à l'Assemblée générale par le Groupe de travail à composition non limitée pour que les États entament un processus multilatéral de négociation d'un instrument juridiquement contraignant pour l'interdiction des armes nucléaires en vue de leur élimination totale.

La ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, a été mise en exergue par l'engagement de longue date

pris par les pays de la CARICOM de travailler dans un environnement multilatéral pour faire face aux menaces posées par les armes de destruction massive. Il ne faut aucun doute que les progrès régionaux réalisés pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive sont inextricablement liés à notre viabilité économique.

Les pays de la CARICOM ont bénéficié du soutien de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour renforcer leurs capacités grâce au partage des meilleures pratiques et au transfert de technologie et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques qui a fourni des formations spécialisées pour réagir d'urgence en cas d'utilisation délibérée ou accidentelle d'agents chimiques. Nous saluons également les efforts continus déployés par le Coordonnateur régional de la CARICOM pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité pour sensibiliser la CARICOM aux interventions à mener en cas d'urgences chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

La Trinité-et-Tobago, avec le soutien de la CARICOM, se portera de nouveau coauteur de la résolution intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » au cours de cette session de la Commission. Cette année, le libellé a été mis à jour pour refléter l'évolution récente dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements et des questions connexes. Nous nous félicitons une fois de plus de l'appui de la Commission à ce projet de résolution.

La Première Commission a une autre occasion de s'engager dans un dialogue progressif et d'entamer de véritables négociations sur le programme de désarmement et de non-prolifération. La Communauté des Caraïbes est parfaitement consciente du fait que son développement durable est indissociablement lié à la sûreté et à la sécurité de ses habitants. Dans ce contexte, nous renouvelons notre engagement à travailler avec la communauté internationale pour réaliser pleinement l'un des principes fondateurs inscrits dans la Charte des Nations Unies, celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Faisons montre de la volonté politique nécessaire pour créer un environnement international pacifique et sécurisé pour les générations futures.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Bylica** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; et l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie souscrivent à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence des séances de la Première Commission cette année et vous assurer de notre plein appui.

L'Union européenne reste fermement attachée à un multilatéralisme efficace et au système international fondé sur des règles, dont les Nations Unies sont le pilier. Elle continuera de promouvoir l'universalisation et la pleine application des traités et des régimes multilatéraux actuels de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. La promotion de l'égalité des sexes, la prise de conscience de la problématique hommes-femmes, l'autonomisation des femmes et la prévention de la violence sexuelle constituent une autre priorité horizontale importante pour l'Union européenne. L'UE continue de s'engager à appliquer pleinement la résolution 1325 (2000) et toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies visant à faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'UE considère que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, et qu'il constitue un élément important pour la mise au point d'applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Une des principales priorités de l'UE est de maintenir et de préserver le TNP en tant qu'instrument multilatéral pour renforcer la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

Nous insistons sur l'importance de l'universalisation du TNP et invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans délai et sans conditions en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous réaffirmons le ferme soutien de l'Union européenne aux trois piliers du Traité. Nous appelons à la mise en œuvre de toutes les obligations et engagements pris

dans le cadre du TNP ou entrepris lors des précédentes conférences d'examen.

L'Union européenne appelle tous les États parties à mettre en œuvre sans délai et de manière équilibrée le plan d'action de 2010 visant à renforcer les trois piliers du Traité. Les mesures concrètes et complémentaires relatives au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire contenues dans le plan d'action contribueront à l'objectif de réaliser un monde sans armes nucléaires. Nous soulignons l'importance d'aboutir à un résultat substantiel au cours du prochain cycle d'examen du TNP et nous nous réjouissons à l'avance de la première réunion du Comité préparatoire en 2017. L'UE et ses États membres continueront de contribuer activement aux débats sur les questions de désarmement et de non-prolifération.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), un traité d'une importance cruciale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et son entrée en vigueur et son universalisation demeurent les principales priorités de l'UE. Les 28 États membres de l'Union européenne ont tous ratifié ce Traité. Nous nous félicitons de la tenue de la Réunion ministérielle de Vienne et de la huitième Réunion ministérielle des amis du TICE, qui a permis de mobiliser un large appui politique en faveur de ce traité. Nous nous réjouissons que la résolution 2310 (2016), qui a été adoptée récemment par le Conseil de sécurité, réaffirme l'importance du TICE. Nous appelons de nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les huit derniers États visés à l'annexe 2 du Traité, à le signer et à le ratifier. L'Union européenne continuera à promouvoir cet objectif au travers de son engagement diplomatique et financier. En outre, l'Union européenne continue d'apporter son appui au renforcement du régime de vérification de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en versant des contributions volontaires importantes.

En attendant l'entrée en vigueur du Traité, l'Union européenne appelle tous les États, notamment la République populaire démocratique de Corée, à maintenir un moratoire sur les explosions expérimentales d'arme nucléaire ou sur toute autre explosion nucléaire et à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte à l'objet du Traité. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les essais nucléaires et les lancements de missiles balistiques effectués par la République

populaire démocratique de Corée, qui constituent une menace directe à la paix et à la sécurité internationales et régionales et ne font qu'aggraver les tensions sur la péninsule coréenne. Nous sommes choqués par la persistance des graves violations commises par la République populaire démocratique de Corée de ses obligations internationales énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de ses actes de provocation, dont deux essais nucléaires et nombre de lancements de missiles balistiques.

En conséquence, l'Union européenne et ses États membres ont continué à mettre fermement en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en renforçant et en appliquant les mesures restrictives adoptées par l'ONU au moyen de mesures restrictives autonomes de l'Union européenne visant les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que ses programmes de missiles balistiques.

Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée d'honorer pleinement ses obligations internationales, de renoncer à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques complètement et de manière vérifiable et irréversible et de revenir sans délai au respect du TNP et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous demandons en outre à la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber les tensions régionales et de s'engager de nouveau dans un dialogue crédible et digne de ce nom avec la communauté internationale, notamment dans le cadre des pourparlers à six.

L'Union européenne utilisera tous les moyens à sa disposition pour contribuer au règlement de crises liées à la prolifération. L'accord historique conclu entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran en ce qui concerne le Plan d'action global commun est l'un des rares succès de la diplomatie au Moyen-Orient, lequel a également permis de renforcer le rôle du TNP en tant que pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Seule la mise en œuvre pleine et durable de cet accord peut fournir à la communauté internationale les assurances nécessaires quant au caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien et contribuer à la sécurité internationale et régionale.

Nous saluons l'application par l'Iran à titre provisoire du Protocole additionnel et la pleine application de la rubrique 3.1 modifiée des arrangements subsidiaires à son Accord de garanties. Nous attendons

avec intérêt la ratification rapide du Protocole additionnel et sa mise en œuvre durable. Nous réaffirmons la nécessité pour l'Iran d'honorer strictement tous ses engagements au titre du Plan d'action global commun et de continuer à coopérer pleinement et en temps voulu avec l'AIEA, ce qui est essentiel pour que cette dernière puisse parvenir à une conclusion exhaustive quant au caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. En outre, nous appelons toutes les parties concernées à appliquer pleinement la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, notamment la disposition selon laquelle l'Iran est tenu de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires.

L'Union européenne réaffirme son ferme appui à l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Les ratifications du TNP, du TICE, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB) par les États de la région qui ne l'ont pas encore fait constitueraient des mesures importantes de renforcement de la confiance et de la sécurité et seraient des pas concrets vers la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

L'Union européenne est choquée par l'utilisation récurrente et systématique d'armes chimiques en Syrie, comme l'a confirmé l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). C'est avec consternation que nous avons pris note du rapport du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU confirmant que les forces armées syriennes et Daech avaient commis des attaques de ce genre. Il ne saurait y avoir d'impunité, et les auteurs de ces attaques ignobles doivent répondre de leurs actes. Nous condamnons unanimement et dans les termes les plus forts toute utilisation d'armes chimiques en Syrie ou ailleurs, par qui que ce soit et dans n'importe quelles circonstances. L'utilisation d'armes chimiques constitue une violation du droit international, un crime de guerre et un crime contre l'humanité.

L'Union européenne et ses États membres ont appuyé par contributions importantes les activités de l'OIAC liées à la vérification de la destruction du programme syrien d'armes chimiques déclaré. Elle appuie fermement les travaux de l'Équipe d'évaluation

des déclarations et déplore que l'OIAC ne soit pas en mesure de confirmer que la déclaration syrienne est exacte et exhaustive. Nous exhortons le Gouvernement de la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC afin de résoudre toutes les questions en suspens et de convaincre la communauté internationale que son programme d'armes chimiques a été complètement et irréversiblement démantelé.

L'Union européenne se félicite du succès des opérations de retrait des précurseurs restants d'armes chimiques du territoire libyen en vue de leur destruction en dehors du pays. Il s'agit d'une évolution importante et positive de la situation pour la stabilité de la Libye. Les États membres de l'Union européenne ont contribué au succès de l'opération internationale en mettant à disposition du personnel, des compétences techniques, du matériel ainsi que des ressources financières et autres.

L'Union européenne accorde la plus grande priorité à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Nous avons toujours appuyé la mise en œuvre intégrale et le renforcement de ces conventions pour prévenir la mise au point d'agents et de toxines chimiques et biologiques aux fins de leur utilisation comme armes. Durant la décennie écoulée, de nombreux pays ont bénéficié de l'assistance de l'Union européenne à l'appui de la CIAC et de la CIAB. L'Union européenne poursuivra ses efforts visant à instaurer et à maintenir la confiance à l'appui de l'application de ces conventions, à appuyer leur mise en œuvre au niveau national, à appuyer le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines et à promouvoir l'universalité de ces conventions.

La huitième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques qui se tiendra prochainement doit permettre d'établir que la Convention demeure pertinente et efficace dans un monde en mutation rapide caractérisé par des progrès scientifiques et technologiques sans précédent. L'objectif de l'Union européenne à la Conférence d'examen est de contribuer à un examen exhaustif du fonctionnement de la Convention et d'appuyer un nouveau programme de travail de fond et la tenue d'une neuvième Conférence d'examen au plus tard en 2021. Dans ce contexte, nous appuyons tous les efforts qui permettraient de mettre au point un programme intersessions beaucoup plus

efficace et d'assurer un meilleur fonctionnement de la Convention, y compris la capacité des États parties de prendre officiellement des mesures collectives entre les conférences d'examen.

L'Union européenne et ses États membres demeurent vivement préoccupés par le risque lié à l'emploi continu d'armes chimiques par Daech en Iraq et en Syrie. Nous soulignons l'importance de poursuivre les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir et d'utiliser des armes chimiques, biologiques ou nucléaires, leurs vecteurs, les matières connexes ou les sources radioactives.

Le renforcement de la sécurité nucléaire et radiologique constitue une haute priorité pour l'Union européenne et ses États membres. Nous appuyons le rôle central que joue l'AIEA dans ce domaine et continuons d'apporter un appui important à des projets d'assistance dans des pays tiers. Nous soulignons qu'il importe que les pays adhèrent aux conventions internationales pertinentes et nous saluons les travaux menés sous les auspices d'autres initiatives visant à lutter contre le terrorisme nucléaire. Nous nous félicitons de la tenue prochaine à Vienne en décembre 2016 de la conférence internationale sur la sécurité nucléaire et nous invitons tous les États membres de l'AIEA à y participer au niveau ministériel.

Dès le début, l'Union européenne et ses États membres ont appuyé fermement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en appelant à sa mise en œuvre concrète, efficace et robuste afin de renforcer les efforts mondiaux à cet égard. Les 28 États membres de l'Union européenne ont tous présenté au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) au moins un rapport sur la mise en œuvre de ladite résolution et plusieurs d'entre eux ont élaboré des plans d'action nationaux qui sont mis à jour périodiquement. Nous sommes prêts à offrir une assistance à des pays tiers pour les aider à honorer leurs obligations.

En juin de cette année, l'Union européenne a présenté un rapport intitulé « Appui de l'Union européenne en faveur de l'application intégrale et universelle de la résolution 1540 du Conseil de sécurité ». À la suite de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004), nous espérons que le Conseil de sécurité réaffirmera son appui ferme à la mise en œuvre intégrale de cette résolution en adoptant une nouvelle résolution.

La cinquième Conférence des États Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC), qui se tiendra en décembre, nous donnera une nouvelle occasion de prendre des décisions importantes en amont du prochain cycle d'examen et de poursuivre nos délibérations sur des sujets tels que les engins explosifs improvisés (EEI), les systèmes d'armes létales autonomes et les mines autres que les mines antipersonnel. L'UE se félicite de l'adoption de la déclaration politique sur les EEI en application du Protocole II, tel que modifié, et prend note des recommandations formulées en 2016 par le groupe informel d'experts sur les systèmes d'armes létales autonomes.

L'UE et ses États membres sont depuis longtemps engagés en faveur de la CIAC et de ses protocoles. C'est une enceinte internationale unique qui regroupe des compétences diplomatiques, juridiques et militaires. Elle offre une certaine souplesse en matière d'adaptation à l'évolution des technologies nucléaires, et surtout d'appui à la mise en œuvre d'une partie essentielle du droit international humanitaire, qui contribue à prévenir et à réduire la souffrance des civils et des combattants.

L'universalisation de la CIAC reste un objectif important pour l'Union européenne qui appuie depuis longtemps le processus qui a mené à l'adoption du Traité sur le commerce des armes et à son entrée en vigueur en 2014. Les 28 États membres de l'Union européenne sont parties au Traité, qui établit des normes internationales communes solides et efficaces pour réglementer le commerce international d'armes classiques, ce qui permet de renforcer la responsabilisation et la transparence et de prévenir le commerce illicite et le détournement.

Aujourd'hui, le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre alimente la criminalité, les conflits et le terrorisme dans de nombreuses régions. L'Union européenne appuie la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et fournit une assistance à plusieurs pays et régions afin d'endiguer ce commerce et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions.

L'Union européenne continuera d'appuyer la mise en œuvre et l'universalisation de la Convention

sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, à laquelle sont parties ses 28 États membres. Nous appuyons l'objectif humanitaire de la Convention sur les armes à sous-munitions et appelons tous les acteurs à respecter pleinement les principes du droit international humanitaire.

Il est de plus en plus urgent que la communauté internationale s'emploie de concert à préserver la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme de l'environnement spatial. Le Code de conduite de La Haye est le seul instrument multilatéral de transparence et de confiance relatif à la propagation des technologies balistiques. Nous nous félicitons de l'adhésion de l'Inde au Code de conduite de La Haye et encourageons d'autres pays à suivre son exemple. Nous appuyons fermement la candidature de neuf États membres de l'UE qui souhaitent adhérer au Régime de contrôle de la technologie des missiles. L'UE et ses États membres appuient le développement de la réglementation en matière de comportement responsable des États dans le cyberspace, ainsi que la promotion de mesures de confiance, la coopération internationale et le renforcement des capacités en vue de renforcer la cybersécurité. Nous donnerons davantage de détails sur les positions de l'UE dans le cadre du débat thématique.

Je vous informe, Monsieur le Président, qu'une version encore plus longue de la déclaration de l'UE va être mise en ligne.

**M. Aboulatta** (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et mon pays, l'Égypte. En premier lieu, la Coalition pour un nouvel ordre du jour tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission cette année. Vous pouvez compter sur l'entière coopération et le plein appui de la Coalition afin que nos travaux aboutissent à une issue positive cette année.

Comme elle le fait régulièrement, la Coalition pour un nouvel ordre du jour présentera un projet de résolution à la Commission durant le débat thématique sur le désarmement nucléaire.

Les raisons qui ont incité nos ministres des affaires étrangères respectifs à former la Coalition pour un nouvel ordre du jour en 1998 sont la menace que continue de faire peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires et la possibilité d'un recours à la menace

ou à l'emploi de ces armes. Cette menace continue de guider les efforts de la Coalition pour accélérer le désarmement nucléaire en vue de l'instauration d'un monde à jamais exempt d'armes nucléaires.

La Coalition estime que l'accélération de la réalisation des obligations en matière de désarmement nucléaire est le seul moyen de faire face aux conséquences humanitaires catastrophiques et aux risques associés à l'existence même des armes nucléaires, qui font l'objet d'une sensibilisation croissante depuis 2010. Ces risques et conséquences, qui ne connaissent pas les frontières nationales et ont des incidences disproportionnées sur les femmes et les filles, persisteront tant qu'existeront les armes nucléaires. La Coalition est fermement convaincue que notre vive préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques et au risque d'une explosion nucléaire doit sous-tendre nos efforts en vue de réaliser le désarmement nucléaire, et qu'il est urgent de débarrasser durablement le monde des armes nucléaires.

La Coalition déplore l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire, alors que la menace que posent les armes nucléaires à la communauté internationale n'a pas diminué. En dépit des appels figurant dans la toute première résolution de l'Assemblée générale (résolution 1 (I)), des obligations juridiques spécifiques mentionnées à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des innombrables obligations et engagements supplémentaires contractés par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du processus d'examen du TNP, le niveau de mise en œuvre est largement inférieur aux attentes.

Nous demeurons profondément préoccupés par la lenteur inacceptable du désarmement nucléaire, que ce soit au niveau régional ou mondial, en dépit des efforts successifs entrepris par les États dotés d'armes nucléaires depuis 1995. Si des réductions importantes ont été opérées depuis les niveaux records enregistrés durant la guerre froide, les réductions bilatérales ne peuvent remplacer des mesures de désarmement multilatérales fondées sur les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence. Notre préoccupation face à la lenteur du désarmement est aggravée par les programmes de modernisation en cours, qui contredisent l'engagement sans appel pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux.

La Coalition est en outre vivement préoccupée par le fait que la Conférence du désarmement est

dans l'incapacité de s'acquitter de son mandat et ne parvient pas, depuis 20 ans, à adopter ni à mettre en œuvre un programme de travail. Nous estimons que la Conférence doit, sans plus attendre, entamer un travail de fond pour promouvoir le désarmement nucléaire, en particulier sur la base de négociations multilatérales. Par ailleurs, nous appuyons fermement les efforts visant à renforcer l'autonomisation des femmes ainsi que leur rôle et leur participation dans le cadre des débats sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

La Coalition tient à réitérer sa déception et sa profonde préoccupation concernant le fait que la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'est toujours pas appliquée. Nous appelons donc tous les États parties au TNP à œuvrer pour sa mise en œuvre pleine et entière, laquelle est inextricablement liée à la prorogation du Traité pour une durée indéfinie. La résolution de 1995 restera valable jusqu'à ce que ses objectifs ultimes soient réalisés.

Le TNP est la clef de voûte du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'incapacité à adopter un document final à la Conférence d'examen du TNP en 2015 nous a fait manquer une occasion de poursuivre la mise en œuvre des engagements existants en matière de désarmement nucléaire en application de l'article VI. Le prochain cycle d'examen du Traité, qui doit commencer en mai 2017, sera l'occasion pour les États parties d'entreprendre un examen approfondi de l'état actuel de la mise en œuvre du Traité, de la mise en œuvre des obligations existantes et des engagements pris dans ce cadre, ainsi que des problèmes entravant la pleine mise en œuvre du Traité.

Il est temps désormais que la communauté internationale traduise ses paroles en actions concrètes, assorties de critères et d'un calendrier précis et arrêtés d'un commun accord. La Coalition estime que les États dotés de l'arme nucléaire devraient non seulement honorer leurs engagements et obligations passés, mais également faire en sorte de renforcer les accords conclus, car cela contribuerait à faire avancer les buts et objectifs du Traité.

Étant donné que cela fait plus de 45 ans que le TNP est entré en vigueur, le statu quo sur le désarmement nucléaire n'est plus acceptable, ni tenable. La Coalition pour un nouvel ordre du jour estime qu'il est temps que les États honorent l'engagement qu'ils ont pris d'éliminer les armes nucléaires, conformément à leurs obligations

découlant de l'article VI du TNP, et que les États dotés de l'arme nucléaire s'acquittent de leur promesse sans équivoque d'éliminer leurs arsenaux nucléaires. Il est donc urgent d'entamer des négociations de bonne foi sur le désarmement nucléaire.

Le rythme actuel du désarmement restera lent et inacceptable tant qu'on ne cherchera pas des options pour négocier des mesures efficaces. En conséquence, la Coalition exhorte tous les États à saisir l'occasion que nous donne la Première Commission de faire bouger les choses en matière de désarmement nucléaire.

**M. Gómez Camacho** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission à sa soixante et onzième session. Nous souscrivons à la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur d'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

La soixante et onzième session de l'Assemblée générale se déroule à un moment très important pour l'Organisation, avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la prise de conscience grandissante de la nécessité de prévenir les conflits, et leurs effets, et de focaliser les efforts sur les bienfaits du développement. La négociation du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques sont des exemples de l'utilité de la diplomatie et du multilatéralisme.

Ces exemples de progrès contrastent avec la situation en ce qui concerne le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. La première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 (résolution 1 (I)) appelait au désarmement nucléaire, et 70 ans plus tard, cette tâche n'a toujours pas été accomplie. La Commission du désarmement continue à ne pas pouvoir formuler de recommandations, et cela fait plus de 20 ans que la Conférence du désarmement ne s'acquitte pas de son mandat. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur, 20 ans après son ouverture à la signature, et la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est achevée sans pouvoir adopter un document final, en raison de facteurs politiques externes au TNP.

Il y a tout juste quelques semaines, la République populaire démocratique de Corée a procédé à son cinquième essai nucléaire, que le Mexique condamne une nouvelle fois de la manière la plus énergique. Ces

essais contreviennent aux multiples résolutions du Conseil de sécurité et aux dispositions du TNP. En outre, nous commémorons cette année le vingtième anniversaire de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, il y a 20 ans, le 8 juillet 1996 (A/51/218, annexe), dans lequel elle a conclu que les caractéristiques propres aux armes nucléaires rendent leur emploi incompatible avec le droit international humanitaire. Comme la Cour l'a conclu à l'unanimité dans son avis consultatif, il existe, en vertu de l'article VI du TNP, une obligation pour tous les États parties de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire. Étant donné que la responsabilité du désarmement nucléaire incombe à ceux qui possèdent ce type d'armement, le Mexique appelle une nouvelle fois les États détenteurs d'armes nucléaires à honorer les engagements et obligations qu'ils ont contractés en vertu du TNP, qui est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement.

Environ 15 000 armes nucléaires sont toujours détenues par une poignée d'États, qui les considèrent indispensables à leur sécurité. Or le risque que ces armes provoquent des dommages sur l'environnement, les écosystèmes, le développement, la santé mondiale et la sécurité alimentaire est bien réel, comme cela a été clairement indiqué à l'occasion des trois Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires organisées à Oslo, Nayarit et Vienne en 2013 et 2014. C'est pourquoi ces armes ne doivent jamais plus être utilisées, en aucune circonstance, et pourquoi nous continuons de plaider en faveur de leur élimination complète.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Nous espérons que l'Assemblée générale examinera de manière approfondie, constructive et résolue toutes les recommandations formulées par le Groupe de travail. Ma délégation reste prête à écouter toutes les opinions et propositions pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, dans le cadre de l'examen et de la discussion de tous les avis et positions exprimés pendant les travaux du Groupe, en particulier en ce qui concerne le lancement de négociations sur un instrument juridiquement contraignant d'interdiction des armes nucléaires. Cette collaboration entre tous les

États Membres fait partie intégrante de l'engagement pris par les 127 États qui ont souscrit à l'Engagement humanitaire, afin de combler les lacunes existantes en ce qui concerne les armes nucléaires et de condamner et interdire ces dernières en vue de leur élimination.

Le Mexique se félicite vivement que le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, Traité de Tlatelolco, fêtera ses 50 ans en février 2017. Ma région est fière d'avoir été la première à établir une zone exempte d'armes nucléaires dans une zone peuplée. Aujourd'hui, 115 pays à travers le monde vivent dans des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous espérons que la célébration du cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco sera l'occasion d'un regain d'efforts en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires à l'échelle mondiale.

Nous appelons également les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction à le faire le plus rapidement possible. Nous invitons les parties à la Convention à continuer de contribuer à la destruction physique de ces armes et à la promotion de l'utilisation pacifique des produits chimiques. Nous félicitons l'Organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour l'aide qu'elle a apportée à la Libye en vue de détruire ses stocks restants de produits chimiques en dehors de son territoire. Nous saluons également le travail considérable du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU pour identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Les effets pervers et inhumains liés à l'utilisation de ces armes, ainsi que de toutes les armes qui frappent sans discrimination et continuent de causer des ravages sur des innocents, sont inacceptables.

La huitième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, cette année, nous offre l'occasion de continuer d'avancer dans l'application de cette convention, même en l'absence de mécanismes de vérification, face aux progrès scientifiques et technologiques dans le domaine des sciences naturelles et aux défis que représentent les pandémies et les manipulations de matières biologiques pour la santé publique mondiale. Nous exhortons tous les États Membres à continuer de respecter les instruments

juridiques en vigueur et d'appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Le renforcement du respect des normes en vigueur nous permet de prévenir les risques, en particulier celui de voir des acteurs non étatiques utiliser ces armes.

Le Mexique se félicite des progrès dans la consolidation institutionnelle et procédurale du Traité sur le commerce des armes. De même, nous applaudissons le fait que la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ait reconnu que le contrôle efficace du commerce illicite de ces armes contribue au développement durable, à l'élimination de la violence armée et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

L'Organisation se doit d'analyser le problème complexe des armes classiques en adoptant une approche large qui englobe la myriade d'instruments et les nombreux défis existants, en particulier le commerce illicite de ces armes, afin de faciliter la réalisation de l'objectif de développement durable 16.4. C'est pourquoi le Mexique a proposé que le Secrétaire général mette sur pied un groupe d'experts qui, deux ans après l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, présenterait un rapport contenant des recommandations sur les conséquences des transferts d'armes classiques dans le monde.

Nous espérons en outre que la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination se penchera sur les dilemmes techniques et éthiques posés par les nouvelles technologies dans le domaine des armes classiques, afin de contribuer au développement progressif du droit international humanitaire.

Ma délégation continuera d'exposer plus en détail sa position durant les débats thématiques, et invite instamment la Première Commission à faire en sorte que ses travaux soient guidés par cette pensée que nous laisse le Secrétaire général, à savoir qu'il n'y a pas de bonnes mains pour de mauvaises armes.

**M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) :** Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous souhaiter plein succès

pour les travaux de cette année. Nous voudrions aussi féliciter les membres du Bureau et les assurer de notre détermination à contribuer activement et de manière fructueuse à nos négociations.

Ces dernières années, mon pays a consacré une grande partie de ses interventions à souligner et dénoncer l'existence aujourd'hui dans le monde de plus de 15 000 armes nucléaires, dont près de 2 000 sont en état d'alerte avancée, ainsi que le fait que, bien que 20 ans se sont écoulés, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Nous avons aussi déploré la paralysie du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et le fait que certaines puissances nucléaires consacrent des millions de dollars à des programmes de modernisation de leurs arsenaux nucléaires.

Ce n'est pas que ces problèmes ne sont plus importants, ou qu'il ne soit plus aussi urgent et impératif de les régler; bien au contraire, ils sont toujours aussi présents et d'actualité. Toutefois, et malgré ce sombre aperçu du désarmement nucléaire, je voudrais mettre en avant plusieurs éléments positifs apparus ces dernières années. Ainsi, dans le contexte de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous pouvons souligner la large adhésion à l'Engagement humanitaire et la volonté d'un grand nombre de pays de combler le vide juridique inacceptable qui permet que les armes les plus destructrices créées par l'homme ne soient pas interdites de façon explicite. L'Engagement humanitaire est un puissant guide dans un contexte de désarmement compliqué.

Nous soulignons et saluons également l'ouverture d'une voie prometteuse vers la réalisation de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Je fais ici allusion au Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui a récemment conclu ses travaux à Genève et recommandé à une majorité écrasante l'ouverture de négociations sur un instrument juridiquement contraignant d'interdiction des armes nucléaires, en vue de leur élimination, qui viendrait ainsi compléter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous espérons que ce processus ira de l'avant et débouchera sur l'interdiction des seules armes de destruction massive à n'avoir pas encore été expressément interdites, alors même qu'elles violent les normes les plus élémentaires du droit international humanitaire.

Nous savons que l'interdiction des armes nucléaires par l'intermédiaire d'un instrument juridiquement contraignant ne mènera pas automatiquement à leur élimination. Toutefois, une telle interdiction établira une norme stigmatisant leur détention et ouvrira la voie à des négociations en vue de leur élimination totale, vérifiable et irréversible. Mon pays est convaincu que la coexistence dans un monde exempt d'armes nucléaires est possible et que le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans recourir à la dissuasion nucléaire, en plus d'être un impératif moral, est un objectif réalisable et conforme au système international de protection des droits de l'homme.

Le Chili réaffirme qu'il restera un fervent partisan et promoteur d'un désarmement général et complet, privilégiant toujours le débat au sein d'une instance multilatérale large, transparente et démocratique, conformément à sa politique étrangère de respect du droit international et des traités internationaux et de renforcement des instances multilatérales. À cet égard, nous invitons la communauté internationale à se joindre au débat. Toutes les voix comptent et je voudrais ici souligner le rôle actif et la contribution importante de la société civile.

Le Chili se dit une nouvelle fois déterminé à appuyer les efforts multilatéraux visant à promouvoir le désarmement, la non-prolifération et l'interdiction d'utiliser ou de détenir des armes de destruction massive. Nous condamnons l'utilisation d'armes biologiques et chimiques à des fins militaires, en toutes circonstances et par qui que ce soit. En outre, nous appelons à la ratification universelle de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, aux fins de l'avènement d'un monde exempt d'armes chimiques.

Nous appelons par ailleurs l'attention sur les risques liés aux armes biologiques. Aujourd'hui, la menace que représentent le savoir biologique à double usage, les crises sanitaires mondiales et l'utilisation possible d'agents toxiques par des acteurs non étatiques rend encore plus nécessaire la mise en place d'un mécanisme de vérification de l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Le Chili est pleinement disposé à continuer d'œuvrer dans cette direction durant la prochaine Conférence d'examen.

Nous réaffirmons notre attachement aux objectifs et principes énoncés dans la résolution 1540 (2004) ainsi que notre appui à l'examen approfondi mené dans le cadre de cet instrument. Nous soulignons que le Chili, de concert avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Bureau des affaires du désarmement, organisera, à Santiago, Chili, du 24 au 28 octobre, un stage pour les responsables de la coordination en Amérique latine et dans les Caraïbes chargés de l'application de la résolution. Nous invitons les États Membres de notre région à y participer par l'intermédiaire de leurs responsables de la coordination.

Nous appuyons le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et exhortons tous les États à progresser dans sa mise en œuvre et à adopter, en parallèle, des instruments juridiquement contraignants sur le marquage, le traçage et le courtage illicite. Nous savons que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et leurs munitions est un fléau aux effets incommensurables qui vont au-delà du domaine de la sécurité internationale, nuisent directement au développement socioéconomique et aux droits de l'homme, exacerbent la violence sexuelle et sexiste, et touchent des millions de personnes. Nous sommes aussi conscients de la nécessité urgente que la communauté internationale remédie à ce problème.

À cet égard, nous voudrions tout particulièrement mentionner le Traité sur le commerce des armes, entré en vigueur en décembre 2014, et la tenue à Genève, en août dernier, de la deuxième Conférence des États parties. Ce traité a permis de répondre à l'aspiration de la communauté internationale à se doter d'un instrument juridiquement contraignant qui contribue à la transparence du commerce des armes classiques et aide à prévenir et combattre le détournement des armes vers le marché illicite dans diverses parties du monde, avec toutes les souffrances humaines inadmissibles que cela provoque.

Le Chili a promu activement la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, parce qu'il cherche en permanence le moyen de mieux protéger les êtres humains, leurs droits et leur dignité. Pour mon pays, cette convention est l'un des meilleurs exemples de synergie entre le droit international humanitaire et le désarmement, et la Présidente chilienne promeut le renforcement de ce cercle vertueux du point de vue de la sécurité

humaine. Cet effort s'inscrit dans le cadre de notre objectif politique de parvenir à un monde sans mines à l'horizon 2025. Mon pays se joint donc à l'appel lancé ce matin par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, pour demander aux États qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations financières envers la Convention de le faire dans les plus brefs délais, et rappelle que le Chili fait un effort financier important pour couvrir environ les deux tiers des coûts liés à la tenue de cette conférence.

**M. Rose** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom des États-Unis, je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, l'Algérie, de votre élection à la tête de la Première Commission à sa soixante et onzième session. Nous nous engageons à soutenir sans réserve votre conduite avisée des importants travaux de cet organe.

En 2009, le Président Obama a parlé à Prague de sa vision d'un monde de paix et de sécurité exempt d'armes nucléaires, un objectif qu'il a réitéré lors de sa visite historique à Hiroshima au début de cette année. À cette fin, nous avons constamment réduit le rôle et le nombre des armes nucléaires d'une manière qui maintient la stabilité stratégique et crée les conditions et les possibilités propices à nouveaux progrès.

Il suffit de considérer les chiffres pour voir que nous avons produit des résultats. Les États-Unis ont réduit leur stock total d'ogives nucléaires actives et inactives de 85 % par rapport à leur stock maximum durant la guerre froide, passant de 31 255 armes nucléaires en 1967 à 4 571 en 2015. Le travail de désarmement se poursuit sans tambours ni trompettes. Plus de travail doit être fait, mais ces résultats sont plus éloquentes que tous les mots. Nous avons fait des progrès considérables.

La bonne mise en œuvre du nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START) permet de poursuivre le démantèlement au quotidien des armes nucléaires russes et américaines. Les États-Unis et la Russie renforcent la confiance par le biais du régime de vérification et devraient atteindre les limites centrales du Traité lorsqu'elles prendront effet en février 2018, limitant les forces nucléaires stratégiques des États-Unis et de la Russie à leur niveau le plus bas depuis les années 50. Le Président a clairement fait part de sa volonté de réduire encore d'un tiers le niveau du nouveau Traité START. Nous avons également précisé

que des progrès dans ce sens nécessitent un partenaire réceptif et un environnement stratégique propice à de nouvelles réductions. Ces conditions n'existent pas actuellement.

Si nous comprenons et partageons la déception ressentie face à la lenteur des progrès, la frustration n'est pas une raison impérieuse d'abandonner une approche de réduction qui repose sur des décennies de mesures pragmatiques visant à diminuer le rôle et le nombre des armes nucléaires. D'aucuns proposent d'abandonner cette approche éprouvée en faveur d'une interdiction des armes nucléaires. Une telle voie est polarisante et abandonne les principes de longue date d'un désarmement nucléaire crédible, comme la vérifiabilité. Ce n'est pas une garantie de succès s'agissant des armes nucléaires. Le désarmement nucléaire ne sera atteint que par une approche qui tienne compte des vues et des intérêts de sécurité de tous les États. Le consensus est la seule voie pratique à suivre. C'est pourquoi les États-Unis rejettent le rapport (voir A/71/371) final du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire dans l'optique de la réalisation et du maintien d'un monde sans armes nucléaires, et demande aux autres États de faire de même.

En outre, il est essentiel de noter que l'on ne peut pas séparer le désarmement nucléaire de l'environnement de sécurité global. En effet, les progrès les plus importants en matière de désarmement nucléaire se sont produits lorsque les conditions de sécurité sous-jacentes l'ont permis. La fin de la guerre froide à la fin des années 80 et au début des années 90, par exemple, nous a permis de négocier et de conclure le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée en 1987, le premier Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs en 1991, et le deuxième Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs en 1993. De plus, ceux qui disent qu'une interdiction des armes nucléaires est ce que souhaite la majorité des pays du monde ignorent les milliards de personnes qui résident dans des pays qui comptent sur les armes nucléaires comme un moyen de dissuasion ou qui sont protégés par une dissuasion prolongée.

Les partisans d'un traité d'interdiction ont présenté un choix fallacieux entre l'opinion selon laquelle les armes nucléaires sont une question humanitaire ou une question de sécurité – en fait, elles sont les deux à la fois. Notre poursuite du désarmement nucléaire en tient compte. Le Président Obama a précisé à Prague que, même si nous travaillons à la paix et à la sécurité d'un monde sans armes nucléaires, tant que ces armes existeront, les États-Unis maintiendront un arsenal sûr et efficace pour dissuader tout adversaire et garantir la défense de nos alliés. Dans le cadre de la réduction de notre arsenal nucléaire, les armes qui resteront continueront de jouer leur rôle fondamental qui est de dissuader d'utiliser des armes nucléaires contre nous ou nos alliés et nos partenaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue de jouer un rôle crucial dans la sécurité mondiale et constitue la base de nos efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Même si nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire, nous n'acceptons pas l'idée qu'il existe un « vide juridique » dans la réalisation de nos engagements.

En plus des approches éprouvées en matière de désarmement, les États-Unis sont déterminés à en créer de nouvelles qui nous aideront à atteindre nos objectifs. C'est pourquoi nous sommes fiers de collaborer avec d'autres pays par le biais du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Une vérification efficace est un élément clef du succès de tout accord sur la maîtrise des armements. Les conditions requises pour la vérification sont de plus en plus difficiles à mesurer que le nombre de parties augmente et que le nombre d'armes et la taille des objets comptables diminuent. En deux ans d'existence, le Partenariat a réalisé des progrès significatifs face à ces problèmes. Plus de 25 pays y ont participé jusqu'à présent, apportant un large éventail de compétences pour créer une base efficace pour la vérification du désarmement nucléaire.

Nous travaillons également avec d'autres États dotés d'armes nucléaires parties au TNP en vue de renforcer le Traité et de faire avancer les engagements pris au titre de l'article VI. Depuis que le processus engageant les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité a été lancé en 2009, nous avons pris des mesures pour renforcer la transparence, le dialogue, la confiance et la compréhension au niveau multilatéral afin de préparer la voie à de futurs progrès en vue de l'élimination vérifiable des armes nucléaires. Il y a à

peine trois semaines, les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité se sont réunis à Washington pour une septième conférence où nous avons convenu de tenir un débat des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sur la doctrine et la politique nucléaires ici à New York le 6 octobre et d'entreprendre d'autres activités sur le glossaire des principaux termes. Nous avons également publié une déclaration parallèle des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité exprimant notre soutien à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous avons collaboré avec nos partenaires ici à New York pour adopter la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité et son système de vérification.

Pour ce qui est de l'espace extra-atmosphérique, les États-Unis continueront d'utiliser la session de la Première Commission cette année pour promouvoir la sécurité et la durabilité spatiales. Les États-Unis continuent de mettre en œuvre une série de mesures bilatérales et multilatérales de transparence et de confiance visant à encourager un comportement responsable et à renforcer la stabilité dans l'espace extra-atmosphérique. Un domaine prometteur est la poursuite de la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies de 2013 sur la transparence spatiale et les mesures de confiance. En octobre 2014, nous avons présenté nos vues sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux à la Conférence du désarmement et au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous exhortons les gouvernements à présenter au Secrétaire général avant l'année prochaine leurs vues sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Pour terminer, l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires où règnent la paix et la sécurité ne sera pas chose facile. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont de nature technique et politique, et aucun d'entre eux ne peut être abordé séparément du contexte plus large de la sécurité internationale. Même si les progrès sont plus lents que nous ne l'aurions souhaité, nous ne devons pas perdre de vue les succès bien réels que nous avons enregistrés et que nous continuerons d'enregistrer.

**M. Abdrakhmanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Pour gagner du temps, je vais passer outre aux formalités protocolaires et aller immédiatement au fond de ma déclaration.

La Première Commission n'est pas sans savoir que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont les principales priorités de la politique étrangère de mon pays. Nous voudrions appeler l'attention sur le déséquilibre injuste qui existe entre les États Membres. En effet, alors que les États non dotés d'armes nucléaires respectent leurs engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les États dotés d'armes nucléaires ne s'acquittent pas pleinement de leurs obligations découlant de l'article VI de ce Traité. Nous appelons également à l'universalisation du TNP et nous soulignons que l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015 doit nous inciter à prendre des mesures constructives et à faire preuve d'une volonté politique accrue durant la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, qui doit se tenir en 2017. Étant donné que la communauté internationale ne peut pas se permettre un autre échec, le Kazakhstan n'épargnera aucun effort pour jouer le rôle de médiateur et d'intermédiaire neutre.

Il est bien connu que la quasi-totalité de l'hémisphère sud est une zone exempte d'armes nucléaires. Nous sommes fiers de dire que la zone exempte d'armes nucléaires que nous avons établie en Asie centrale avec le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, en vertu du Traité de Semipalatinsk, est la seule zone de ce genre dans l'hémisphère nord. À cet égard, nous remercions les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie et de la Chine d'avoir achevé le processus de ratification du Protocole sur les assurances de sécurité négatives. Nous espérons que le Congrès des États-Unis fera de même dans les meilleurs délais, et même avant l'élection présidentielle. Au vu des avantages que nous avons tirés de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, nous ne pouvons qu'exhorter vivement toutes les parties concernées à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Sur la base de ce que vient de dire l'orateur qui m'a précédé, le représentant des États-Unis, et de ce que nous avons entendu la semaine dernière de la part de la délégation de la Fédération de Russie à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, force est de reconnaître que les arsenaux nucléaires ont été réduits au cours des 10 dernières années, même si ce n'est pas dans la mesure que le souhaitent les autres acteurs. En d'autres termes, les grandes puissances ont effectivement fait des progrès en matière de réduction de leurs arsenaux

nucléaires. À cet égard, nous estimons qu'il convient de prendre d'autres mesures concrètes et audacieuses si nous voulons atteindre notre noble objectif d'instaurer un monde sans armes nucléaires dans les meilleurs délais. Dans le même temps, nous devons agir avec prudence pour ne pas compromettre la sécurité et la stabilité internationales, exposant ainsi le monde à des menaces imprévues.

Il faut donc parvenir à un compromis et trouver un terrain d'entente en prenant en considération les différentes positions. Il convient de noter que nous avons fait un pas important dans cette direction le 7 décembre 2015, lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/57, intitulée « Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires ». Il s'agit d'un pas important et équilibré vers l'adoption d'une convention sur la réduction des armes nucléaires. À son tour, un tel instrument nous permettra d'avancer vers une convention sur l'interdiction totale et l'élimination de ces armes.

Nous voudrions souligner la grande importance de la résolution 68/32, déclarant le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, que nous avons célébrée la semaine dernière. De même, nous voudrions appeler l'attention sur la résolution 64/35 adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2009 – une résolution qui a été présentée par mon pays et appuyée par beaucoup d'autres États –, proclamant le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires.

Nous nous félicitons des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui tient ses sessions à Genève. Mon pays espère qu'il coordonnera ses efforts avec la Conférence du désarmement. Mon pays continue d'assurer la présidence du Groupe de travail I sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires au sein de la Commission du désarmement, pour le cycle de travail 2015-2017. Pendant l'intersession, nous avons organisé deux sessions de consultations au sein du Groupe pour perfectionner le texte du document final du Président pour 2017. Une troisième réunion de ce genre est prévue pour le mois prochain.

Cette année, nous allons également organiser deux sessions du Forum de discussion nucléaire sur la sécurité nucléaire, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, la Fédération de Russie, les États-Unis et le Royaume-Uni et l'Agence

internationale de l'énergie atomique. Une troisième session aura lieu en décembre. Comme le savent les membres de la Commission, l'année prochaine, nous allons accueillir sur le territoire du Kazakhstan la première banque internationale d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA, et nous tenons à remercier l'Agence et les États qui soutiennent cette initiative. Nous voudrions également souligner l'importance du mouvement relatif aux incidences humanitaires des armes nucléaires qui a vu le jour à Oslo et s'est poursuivi à Nayarit et à Vienne, et qui a acquis de plus en plus de notoriété.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait que les huit pays visés à l'annexe 2 n'ont pas ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le Kazakhstan, qui copréside, avec le Japon, la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV, n'épargnera aucun effort pour veiller à l'entrée en vigueur rapide du TICE.

Nous condamnons fermement les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, que nous considérons comme absolument inacceptables, car ils constituent des violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous faisons partie du système de surveillance international et travaillons en étroite collaboration avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en Asie centrale. Avec l'aide de la Norvège et de plusieurs autres pays, nous avons établi le Centre national de données du Kazakhstan à Almaty. Nous allons également accueillir et appuyer le projet « ATOM » ( Abolish Testing : Our Mission)- (Abolir les essais, notre mission) –, une campagne électronique de plaidoyer mondial qui appelle les dirigeants mondiaux à interdire les essais nucléaires et les armes nucléaires. Je prie les membres de la Commission de participer à ce projet en ligne et de faire entendre leur voix.

Nous allons présider de nouveau le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques et présenterons ce mois-ci un projet de résolution à l'Assemblée générale pour souligner l'importance de l'application universelle du Code de conduite de La Haye.

Pour terminer, sans trop m'attarder sur les diverses initiatives lancées par mon pays dans le domaine du désarmement, je voudrais rappeler aux membres de la Commission notre appel en faveur de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires d'ici à 2045, année au cours de laquelle nous célébrerons le centenaire de l'Organisation des Nations Unies. De plus, étant donné que la sécurité et le développement sont étroitement liés,

les dirigeants de mon pays ont appelé les États Membres à transférer 1 % de leurs budgets de défense au Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable mis en place par les Nations Unies.

Enfin, quand mon pays siègera au Conseil de sécurité en 2017, nous nous efforcerons d'œuvrer encore plus vigoureusement en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Conformément au Règlement intérieur, la durée de la première intervention doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement a mentionné mon pays dans sa déclaration. Je regrette qu'il l'ait fait, car il sait parfaitement que les informations qu'il vient de mentionner ne figurent pas dans le rapport final du Mécanisme d'enquête conjoint. Elles figurent uniquement dans le troisième rapport (S/2016/738).

À cet égard, nous avons de nombreuses remarques en ce qui concerne le troisième rapport du Mécanisme. Je voudrais signaler ici, à titre d'exemple non exhaustif, que le rapport ne fournit aucune preuve tangible ni aucun rapport médical certifié sur les événements qui y sont cités. C'est une des principales lacunes du rapport. En outre, mon pays a présenté de nombreuses demandes au Mécanisme afin qu'il enquête sur plus de 17 incidents au cours desquels des groupes militaires armés ont utilisé des armes chimiques. Mais le Mécanisme a refusé d'enquêter sur ces cas, au prétexte que son mandat ne lui permettait pas de le faire.

D'autre part, le représentant de l'Union européenne a mentionné mon pays concernant la même question. Je rappelle aux membres que nous avons toujours condamné l'utilisation d'agents chimiques et toxiques en tant qu'armes dans n'importe quelle région du monde. Ce qu'a dit le représentant de l'Union européenne est très clair, car l'Union européenne sait bien qu'elle a fourni à ces groupes militaires – notamment Daech et le Front el-Nosra, ainsi que d'autres groupes actifs sur le terrain – des agents chimiques qui allaient être utilisés en Syrie. Ces groupes ont obtenu toutes sortes d'armes, et l'Union européenne sait parfaitement qu'il existe des liens étroits entre ces groupes et plusieurs de ses pays membres ainsi que d'autres pays qui souhaitent rejoindre

l'Union européenne. Ils ont donc facilité le transfert de terroristes de l'Europe vers la Syrie et leur ont fourni des armes et des matières chimiques.

Qui plus est, les aéroports des pays de l'Union européenne sont utilisés pour transférer et acheminer des armes et des munitions vers les pays voisins de la Syrie pour les faire parvenir ensuite à Daech et au Front el-Nosra. C'est une preuve du fait que des pays membres de l'Union européenne – ils le savent – aident directement ces groupes terroristes en leur fournissant des armes classiques et des matières chimiques.

**M. Ulyanov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai très bref. Je souhaite simplement informer mes collègues que ce matin, heure de Moscou, le Président de la Russie, Vladimir Poutine, a signé un décret qui suspend l'application de l'Accord entre la Fédération de Russie et les États-Unis portant sur la gestion et l'élimination du plutonium déclaré comme inutile aux besoins de défense et sur la coopération dans ce domaine. Cette décision fait suite aux mesures hostiles prises par les États-Unis à l'encontre de mon pays.

La décision du Président de la Fédération de Russie concerne uniquement des accords bilatéraux entre nos deux pays et n'a rien à voir avec le programme international de désarmement. Néanmoins, pour éviter toute interprétation sujette à caution ou spéculation directe à cet égard, nous tenons à l'expliquer. Malheureusement, nous n'avons pas assez de temps pour le faire durant cette séance, aussi allons-nous publier le texte intégral de notre déclaration sur le site Web de la Première Commission. Il sera également mis à disposition par écrit dans cette salle.

La seule chose que je souhaite ajouter en guise de conclusion est une observation formulée par le Ministre russe des affaires étrangères, Sergei Lavrov, il y a quelques jours :

« Cette mesure nécessaire prise par la Russie ne vise pas à exacerber la situation avec les États-Unis d'Amérique. Nous voulons rappeler à Washington que la tactique consistant à imposer des sanctions contre nous dans des domaines où cela n'a aucun impact sur les États-Unis, d'un côté, tout en cherchant de manière sélective à coopérer dans les domaines qui les arrangent, d'un autre côté, ne fonctionnera pas. »

Je répète que le texte intégral de ma déclaration sera téléchargé sur le site Web de la Première

Commission et mis à disposition sur la table au fond de la salle.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre la parole mais je me dois de répondre à la déclaration que vient de faire le représentant de la Fédération de Russie.

Les États-Unis ont toujours eu à cœur de coopérer au titre de l'Accord portant sur la gestion et l'élimination du plutonium. Nous regrettons la décision de la Russie de suspendre unilatéralement l'application de cet accord. Les États-Unis estiment que l'Accord sert les intérêts des États-Unis et de la Russie. Nous estimons que la coopération en matière de sécurisation des matières nucléaires et de lutte contre le terrorisme nucléaire est dans l'intérêt de tous les pays, y compris la Russie.

Cette mesure est la dernière d'une série de mesures prises par la Russie pour mettre fin à une coopération de longue date dans le domaine de la sûreté nucléaire et du désarmement, notamment sa décision de ne pas participer au Sommet sur la sécurité nucléaire en 2016, et elle témoigne de sa réticence à poursuivre les efforts en matière de maîtrise et de réduction des armements stratégiques. Il est par ailleurs hypocrite de la part de la Russie de laisser entendre que les États-Unis posent une menace à la stabilité stratégique pour justifier sa décision. Les États-Unis souhaitent avoir un dialogue constructif avec la Russie sur les questions stratégiques, mais la Russie poursuit ses activités déstabilisatrices et suspend la coopération au titre des accords existants, tel celui susmentionné, qui promeuvent la sécurité internationale.

Les États-Unis n'ont pas violé l'Accord portant sur la gestion et l'élimination du plutonium, et toute affirmation tendant à suggérer le contraire est simplement inexacte. L'Accord permet aux deux parties d'organiser des consultations pour envisager d'autres méthodes d'élimination. Nous regrettons que la Russie ait rejeté les propositions des États-Unis de tenir des consultations sur cette question. Les États-Unis demeurent déterminés à honorer leurs obligations au titre de l'Accord.

**M. Ulyanov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voulais économiser du temps et c'est pourquoi je n'ai pas lu la version intégrale de ma déclaration. Je vais maintenant le faire, car mon collègue américain a déformé les faits de manière sommaire; pas simplement leur analyse, mais les faits mêmes.

Le fait est que notre président a pris la décision susmentionnée pour deux raisons. La raison principale a trait à la politique inamicale des États-Unis consistant à nous imposer des sanctions économiques et politiques, entre autres. Mais il y a aussi une seconde raison, qui est l'incapacité et le manque de volonté manifestes des États-Unis d'honorer en temps voulu toutes leurs obligations au titre de l'Accord.

En 2010, nous avons convenu avec les États-Unis que le surplus de plutonium serait éliminé par irradiation dans des réacteurs nucléaires. Cette méthode a été choisie pour garantir le caractère irréversible du processus d'élimination et mon pays a pris à cet effet toutes les mesures prévues dans l'Accord. Le réacteur nucléaire a été construit et fonctionne à pleine capacité afin de brûler le surplus de plutonium de qualité militaire. Par ailleurs la construction de l'usine de recyclage du combustible nucléaire à oxydes mixtes (MOX) a également été menée à bien. Les États-Unis, en revanche, n'ont pas rempli leurs obligations et l'usine de recyclage du MOX de Savannah River n'est construite qu'aux deux tiers. Il semblerait aujourd'hui que le financement en ait été stoppé. De ce fait, selon l'analyse des experts américains, les États-Unis auront besoin de 20 à 30 ans supplémentaires pour commencer à mettre en œuvre l'Accord. J'ai bien dit 20 à 30 ans supplémentaires, alors que Washington était censé commencer le processus en 2018.

Dans ces conditions, les États-Unis ont décidé, sans nous consulter au préalable, et ce, contrairement aux dispositions de l'Accord, de changer unilatéralement la méthode d'élimination du plutonium en l'enfouissant dans des mines de sel. Cette méthode n'est pas irréversible et elle a été rejetée par les deux parties il y a plusieurs années. Nous n'acceptons pas cette méthode car, je le répète, elle ne garantit pas le caractère irréversible du processus d'élimination.

Il n'y a eu aucune tentative de contact, par les voies officielles, de la part des États-Unis afin qu'une

concertation ait lieu. Nous avons appris ce changement unilatéral par la presse. La Russie ne peut pas accepter qu'une seule partie respecte l'Accord. Nous n'allons pas le respecter unilatéralement. C'est pourquoi nous avons donc décidé de suspendre l'Accord. Lorsque les États-Unis corrigeront la situation et feront en sorte que l'Accord soit mis en œuvre selon les délais prévus, c'est-à-dire à partir de 2018 et non de 2050, alors nous pourrions nous aussi nous remettre à appliquer cet accord, dont nous ne nous sommes pas retirés mais avons simplement suspendu la partie opérationnelle.

Je voudrais ajouter à l'intention notamment de mes collègues, afin que chacun comprenne bien la situation, qu'il y a un quart de siècle, la Russie a mis en place un moratoire national sur la production du plutonium de qualité militaire, et que ce moratoire demeure en vigueur. En outre, la décision prise aujourd'hui par notre président entend aussi veiller tout particulièrement à ce que le surplus de plutonium de qualité militaire présent en Russie ne puisse pas être utilisé à une quelconque fin militaire. Maintenant, la balle est dans le camp américain, et les États-Unis doivent se préparer à mettre en œuvre l'Accord selon les modalités qui ont été convenues et s'abstenir de toute autre action unilatérale.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref sur ce point, car je ne veux pas gaspiller le temps de quiconque ici en entrant dans le détail des accusations qui ont été portées. Je me contenterai simplement de répéter que la Russie a rejeté les offres de procéder à des consultations sur cette question et que si elle est vraiment inquiète, elle sait à qui s'adresser. J'ai l'impression qu'il s'agit plus d'un coup de publicité de la part de la Fédération de Russie. Une fois encore, je me tourne vers mes collègues russes pour leur demander, s'ils ont vraiment un problème sérieux avec la manière dont les États-Unis mettent en œuvre l'Accord, d'adresser leurs préoccupations directement à la délégation des États-Unis.

*La séance est levée à 13 h 15.*